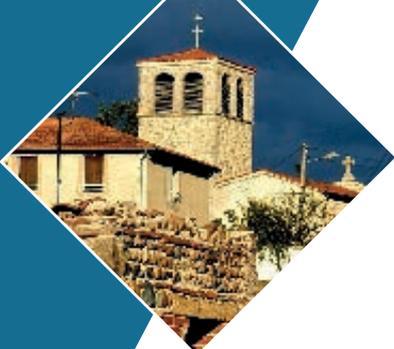




Marclopt

Bulletin municipal N°50

2020



Sommaire

- Mot du maire **p.02**
- Calendrier des manifestations..... **p.03**
- Coordonnées de la mairie
Renseignements pratiques..... **p.04**
- Infos Marclopt..... **p.05 - 06**
- Site Web **p.07**
- Le Conseil municipal..... **p.08**
- Commissions communales **p.09**
- Délégués de la commune **p.09**
- Le personnel de la commune..... **p.10**
- Etat civil **p.11**
- Délibérations **p.12 - 19**
- Fleurissement..... **p.20**
- Budget..... **p.21**
- Les travaux et investissements **p.22 à 23**
- Travaux à venir **p.24 - 25**
- RPI **p.26 - 27**
- Le Sou des écoles..... **p.28 - 29**
- Club de l'amitié **p.30**
- CCAS
FNACA **p.31**
- Comité des fêtes..... **p.32**
- Association Miss en forme **p.33**
- Téléthon **p.34**
- Tennis..... **p.34**
- Circuits pédestres..... **p.35**
- Histoire **p.36 - 37**
- Covid **p.38 - 39**



Le mot du maire

Chèr(e)s Marcloptaires,

Je me permets tout d'abord de vous remercier de la confiance que vous nous avez témoignée en vous mobilisant pour élire ce nouveau conseil malgré la pandémie Covid19 qui ne rendait pas la tâche facile. Peu après, je décidai de la fabrication de masques sans douter de trouver des bénévoles réactifs(ves) et à la hauteur. Merci pour cet élan de générosité.

J'en profite également pour exprimer ma reconnaissance envers mes anciens conseillers qui ont fait preuve de beaucoup de dévouement.

Ce bulletin est pensé pour en faire un véritable outil d'information tant sur les actions menées en 2020 que sur la vie associative. Je réitère l'intérêt de s'inscrire sur le site internet de la commune : <https://marclopt.fr/>

En parcourant ces pages, vous découvrirez l'ensemble des décisions prises et le travail de chacun de nous.

L'année a été chamboulée par le confinement : les travaux du local technique et associatif, du WC public et l'aménagement du tourne-à-gauche sur la D1082 ont pris du retard.

Le village s'est endormi, école, restaurant, fête patronale annulée etc... Une aide à tous les petits commerces et artisans fragilisés et éligibles a été mise en place par notre commune et l'intercommunalité.

En cette fin d'année, le contexte fragilise notre activité économique. Nous allons avoir besoin de beaucoup de courage et réinventer un nouveau mode de commercialisation et de consommation, tout en espérant que cela soit provisoire.

J'espère que vous allez tous bien malgré ces conditions difficiles, restons positifs et entreprenants.

A l'aube de cette nouvelle année, je vous souhaite, ainsi qu'à vos proches, mes meilleurs vœux pour 2021 et que le dynamisme et le respect envers chacun contribuent à faire de votre village un endroit agréable et accueillant pour tous.

J'ai espoir que l'on puisse se retrouver à la traditionnelle cérémonie des Vœux le 10 janvier 2021 à 11h30 à la salle des fêtes, entourée de mon équipe.

Bonne Lecture à tous.

*La maire,
Catherine Eyraud*

2021 Calendrier des manifestations

Marclopt | St Laurent la Conche

(Sous réserve, en fonction de l'évolution de la crise sanitaire)

Janvier

- Dimanche 3** Téléthon (distribution des galettes et brioches des rois) à Marclopt.
- Dimanche 10** Vœux du Conseil municipal de Marclopt. (Annulés)
- Dimanche 10** Assemblée générale du Club Auto Rétro de La Conche
- Samedi 16** Goûter des aînés de Marclopt et de St Laurent La Conche.

Février

- Samedi 6** Saucisson/ Patates du foot de St Laurent La Conche (Toranche FC).
- Mardi 16** Carnaval à Marclopt.

Mars

- Dimanche 14** Rencontre du Club Auto Rétro de La Conche.
- Vendredi 19** Commémoration FNACA.
- Samedi 27** Assemblée générale de l'Association Tennis de Marclopt.
- Samedi 27** Soirée familiale du foot de St Laurent La Conche (Toranche FC).

Avril

- Dimanche 18** Sortie du Club Auto Rétro de La Conche.
- Mardi 20** Interclub du Club de l'amitié de St Laurent La Conche.
- Samedi 24** Sortie Karting du Comité des fêtes de St Laurent La Conche.

Mai

- Samedi 1^{er}** 10^{ème} Anniversaire du Club Auto Rétro de La Conche.
- Mercredi 5** Vente de fleurs du Sou des écoles.
- Samedi 8** Commémoration Armistice du 8 mai 1945.
- Jeudi 13 au**
- Dimanche 16** Sortie du Club Auto Rétro de La Conche
- Dimanche 16** Brocante du Comité des fêtes de Marclopt.
- Lundi 24** Concours de pétanque des St Laurent de France.
- Samedi 29** Moules / frites du foot de St Laurent La Conche (Toranche FC).
- Dimanche 30** Brocante du Comité des fêtes de St Laurent La Conche.

Juin

- Vendredi 4** Concours de pétanque du Comité des fêtes de Marclopt.
- Dimanche 6** Rencontre du Club Auto Rétro de La Conche
- Samedi 12** Tournoi de foot de St Laurent La Conche (Toranche FC).
- Samedi 12 et**
- Dimanche 13** Sortie du comité des fêtes de Marclopt.

Samedi 19 et

- dimanche 20** Sortie du Club Auto Rétro de La Conche.
- Lundi 21** Fête de la musique à St Laurent La Conche.
- Samedi 26** Fête des écoles de Marclopt et St Laurent la Conche.
- Samedi 26** Assemblée générale du Foot de St Laurent La Conche (Toranche FC).

Juillet

- Dimanche 4** Exposition annuelle du Club Auto Rétro de La Conche.
- Samedi 17 et**
- Dimanche 18** Fête patronale de St Laurent La Conche.
- Samedi 24** Concours de pétanque du foot de St Laurent La Conche (Toranche FC).

Août

- 28,29 et 30** Fête patronale de Marclopt.

Septembre

- Samedi 4** Concours de Pétanque du foot de St Laurent La Conche (Toranche FC).
- Samedi 11** Tournoi de l'Association de Tennis à Marclopt.
- Dimanche 12** Sortie du Club Auto Rétro de La Conche.

Octobre

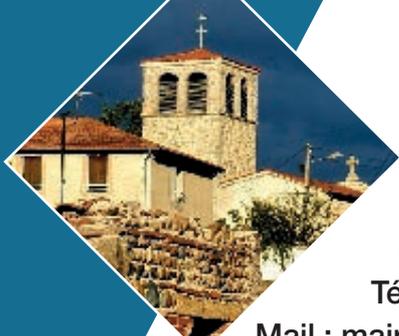
- Samedi 16 et**
- Dimanche 17** Sortie du Club Auto Rétro de La Conche.
- Mardi 19** Concours de belote du club de l'amitié de St Laurent La Conche.

Novembre

- Samedi 6 et**
- Dimanche 7** Diner Spectacle de Dynamic Gym de St Laurent La Conche
- Jeudi 11** Commémoration Armistice du 11 novembre 1918.
- Mercredi 17** Concours de belote du club de l'amitié de Marclopt.
- Samedi 20** Choucroute du foot de St Laurent La Conche (Toranche FC).
- Dimanche 21** Rencontre du Club Auto Rétro de La Conche.
- Samedi 27** Journée de solidarité des associations de St Laurent La Conche.

Décembre

- Dimanche 5** Téléthon à Marclopt.
- Vendredi 17** Goûter de Noël du Sou des écoles.



La mairie

88 rue Charles de Gaulle
Téléphone : 04 77 54 51 19

Mail : mairie.marclopt@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture au public
Lundi de 14h à 18h30
Mercredi de 8h à 12h30
Vendredi de 8h à 12h

Mme le Maire reçoit sur rendez vous



Renseignements pratiques

Communauté de Communes Forez-Est

13 avenue Jean Jaurès 42110 Feurs

Tél. 04 77 28 29 30

Fax 04 77 28 29 40

Site : www.forez-est.fr

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi

De 9h à 12h et de 14h à 17h

Environnement

Syndicat Mixte Aménagement et

Entretien Loire Toranche (SMAELT) :

Tél. 04 77 28 29 33

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) :

Tél. 04 77 28 29 32

Service ordures ménagères

Tél. 04 77 28 29 36

Déchèterie

La Communauté de Communes de Forez-Est possède un réseau de 5 déchèteries situées à : Chazelles-sur-Lyon, Epercieux-Saint-Paul (à la sortie de Balbigny), Feurs, Montrond-les-Bains et Panissières. Depuis le 1^{er} janvier 2019, les usagers de Forez-Est peuvent se rendre à la déchèterie de leur choix.

Au 1^{er} janvier 2019, les horaires d'ouverture de vos 5 déchèteries sont harmonisés et ont changé :

- Basse saison (1^{er} octobre au 31 mars)

Lundi : 14h00 - 17h00

Du Mardi au samedi : 09h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00

Dimanche et jours fériés : Fermé

- Haute saison (1^{er} avril au 30 septembre)

Lundi : 14h00 - 18h30

Du Mardi au samedi : 09h00 - 12h00 / 14h00 - 18h30

Dimanche et jours fériés : Fermé

* La déchèterie de Panissières, dont la fréquentation est moins élevée, sera fermée tous les mardis matin, mercredis matin et jeudis matin.

PIG (programme d'intérêt général)

Depuis le 22 octobre 2014, un accompagnement individuel pour la rénovation de l'habitat est proposé aux propriétaires occupants comme bailleurs, éligibles aux aides de l'agence nationale pour l'habitat. Les aides mobilisables varient en fonction du projet et des ressources du foyer. Les objectifs de ce dispositif rejoignent ceux du Plan Départemental de l'habitat validé par l'Etat et par le Département de la Loire à savoir :

- Réhabiliter le parc ancien et lutter contre l'habitat indigne ou dégradé
- Lutter contre la précarité énergétique (réalisation de travaux d'économie d'énergie).
- Adapter les logements aux besoins des personnes en perte d'autonomie.

Pour tout renseignement contactez :

SOLIHA LOIRE

2 rue A Briand et de la Paix

42000 Saint Etienne

Tél : 04 77 43 08 80

Mail : association@solih-loire.fr

AUTRES STRUCTURES

Piscine Forez Aquatic

Allée du Parc

42110 Feurs

Tél. 04 77 26 54 54

Relais Assistantes Maternelles

Allée du Parc

42110 Feurs

Tél. 04 77 27 17 30

AMAVIE

Association de Médiation et d'Aide aux Victimes d'Infractions du Forez

BP 248 – 73 avenue Mellet Mandard

42173 St Just St Rambert Cedex

Tél. 04 77 55 45 12

Médiateur / Conciliateur

Chambre nationale des praticiens de la médiation

23, rue Terrenoire

42100 St Etienne

Permanence à Feurs : Tél. 04 77 27 40 00

Infos Marclopt

• NOUVEAUX HABITANTS

Afin de mieux vous connaître, nous vous invitons à venir vous présenter en mairie pour nous donner des renseignements sur votre foyer (adresse, date d'arrivée, composition de la famille).

Nous profiterons de cette visite pour vous donner diverses informations sur notre commune.

Un livre retraçant l'histoire de notre village vous sera offert.

La cérémonie des vœux du Maire, qui a lieu début janvier, peut être une bonne occasion de rencontrer les gens du village.

• PRESSE LOCALE

Odile Gubien est votre correspondante locale pour le journal « Le Progrès ».

Email : gubienodile@orange.fr

Tel : 06 48 27 64 79

Pour les particuliers: naissance, mariage...

Pour les associations: annonces et compte-rendu d'évènements importants...

• SÉCURITÉ DÉPANNAGE

EDF : 0 810 333 142

GDF : 0 810 433 142

Sapeurs-pompiers : 18 ou 112

Samu : 15

Gendarmerie : 04 77 54 41 35

Police : 17

Sans abri : 115

Enfance maltraitée : 119

Femme maltraitée : 3919

• CIMETIÈRE

Les personnes ayant des concessions arrivant à échéance sont priées de se présenter en mairie. Le renouvellement doit se faire dans les 2 ans qui suivent la date d'expiration. Après ce délai légal, et sans renouvellement, la tombe est considérée comme abandonnée et reprise par la commune.

Prix : Concession simple : 15 ans : 175 €

Concession simple : 30 ans : 300 €

Concession double : 15 ans : 350 €

Concession double : 30 ans : 700 €

Case au Columbarium : 15 ans : 300 €

Case au Columbarium : 30 ans : 600 €

• CARTES D'IDENTITÉ

La validité des cartes d'identité est passée à une durée de 15 ans depuis le 1^{er} janvier 2014 pour les personnes majeures. Les cartes valides au 1^{er} janvier 2014 sont automatiquement valides 15 ans, sans démarche particulière. L'obtention de ce document ne peut plus se faire sur la commune. Vous pouvez faire une pré-demande sur le site :

<https://passeport.ants.gouv.fr/Service-associés/realiser-une-pre-demande-de-carte-nationale-d-identite-CNI>

• DÉCHETS

Il est interdit de brûler les déchets verts à l'air libre, cela génère des émissions de substances toxiques pour l'homme, contribuant à la dégradation de la qualité de l'air et gênant le voisinage. Il est également interdit de déposer vos déchets verts et ordures diverses dans la nature. Les décharges sauvages sont interdites. Il est donc obligatoire d'emporter les déchets en déchèteries.

Les propriétaires ont l'obligation de tailler les haies jouxtant les propriétés privées et les voies communales. La végétation sauvage compromet la sécurité des riverains (2 mètres de hauteur maximum).

• ASSAINISSEMENT

Raccordement au réseau : 2 400 € par branchement pour les maisons neuves.

• SALLE D'ANIMATION DE MARCLOPT

Tarif : - Repas : 100 €

- Apéritifs : 50 €

- Associations : Gratuit

- Repas des classes : Gratuit

- Le montant de la caution est fixé à 500 €

Supplément de 20 € pour le chauffage entre le 01/11 et le 31/03

Nous vous rappelons que la salle de Marclopt est louée uniquement aux habitants de Marclopt et pour leur usage personnel. Il est strictement interdit d'employer une sono ou tout autre appareil sonore. Les usagers doivent libérer la salle à deux heures du matin.

La salle d'animation n'est pas louable le week-end de la fête patronale.

Renseignements et réservation au secrétariat de la mairie au 04.77.54.51.19

• LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES DE ST LAURENT LA CONCHE POUR LES HABITANTS DE MARCLOPT

Soirée privée

Grande salle et petite salle..... 330 €

Petite salle..... 180 €

Soirée pour les associations..... 200 €

• NUISANCES SONORES

(arrêté préfectoral n° 2000/74 article 7). Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés avec des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage ne sont autorisés que :

les jours ouvrables de 8h30 à 12h / de 14h30 à 19h30

les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

• ZOOM SUR LES « CHIENS ABOYEURS » :

De nombreuses réclamations ont été déposées en mairie pointant du doigt des troubles de voisinage dus à certains chiens de la "Rue Charles de Gaulle" et de la "Rue du 19 Mars 1962."

Aboier est certes un comportement normal pour un chien, mais les aboiements continuels intempestifs, prolongés, ne constituent plus un inconvénient normal de voisinage mais un trouble anormal et une nuisance.

La loi ne pénalise pas directement les aboiements de chiens, mais sanctionne cependant les propriétaires ou possesseurs d'animaux qui ne prennent pas toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage.

En effet, porter atteinte à la tranquillité du voisinage, et cela peut-être le cas pour les aboiements des chiens, est puni d'une amende de 3^e classe (jusqu'à 450€).

Si votre chien aboie durant votre absence, ne le laissez pas seul dans le jardin et consultez un vétérinaire. C'est très souvent un symptôme de mal-être chez votre animal. Vous pouvez aussi faire appel à un éducateur canin.

Si vous connaissez le propriétaire du chien aboyeur, allez d'abord l'informer aimablement du problème. Si le chien aboie pendant son absence, il peut ne pas être au courant de la situation. Les colliers anti-aboiement fonctionnent très bien.



Infos Marclopt

• MATÉRIEL

La mairie informe qu'elle possède des tables et des bancs que les habitants de Marclopt peuvent emprunter gracieusement pour diverses occasions. Ce matériel doit être récupéré le vendredi matin et rendu le lundi matin. Il doit obligatoirement rester dans la commune.

Renseignements et réservation :
secrétaire de Mairie au 04 77 54 51.19

• CANTINE ET GARDERIE

Le prix du repas à la cantine est de 3.80€

Nous vous rappelons qu'il faut inscrire votre enfant la veille au matin.

La garderie est ouverte à tous les enfants, à partir de trois ans.

les horaires sont :

7h30-8h30 (lundi ,mardi ,jeudi ,vendredi) à St Laurent : 1,50 €.

16h30-17h30 :1,50 € à Marclopt

17h30-18h30 : 1,50 € supplémentaire à Marclopt

• GITES RURAUX À MARCLOPT

Mme Abrial Ginette

130 rue du 19 mars 1962 42210 Marclopt

tél : 04 77 54 59 39 ou 06 79 60 20 50

Studio meublé

Mme Laurent Florence

457 chemin de Grangeneuve 42210 Marclopt

<https://airbnb.com/h/lagrangeneuve>

Tel 06 .29.37.57.63

Urbanisme

Quel type d'autorisation pour quels travaux ?

Déclaration préalable de travaux

- Rénovation de la toiture de l'habitation.
- Construction d'un abri de jardin dont la surface est comprise entre 5 et 20 m².
- Création de fenêtres de toit ou création et changement de menuiseries (fenêtres, baies vitrées,.....).
- Aménagement des combles dont la surface est comprise entre 5 et 20 m².
- Aménagement des combles dont la surface est comprise entre 20 et 40 m² si la surface totale (existant + projet) est inférieure à 170 m².
- Création d'une piscine non couverte.
- Installation d'une piscine hors sol pour une durée de plus de 3 mois.
- Création d'une clôture d'un terrain (2m maximum de hauteur)
- Ravèlement d'une façade (attention à la teinte choisie, elle doit correspondre à une teinte inscrite dans le nuancier de la commune).
- Création d'une véranda ou extension d'une maison individuelle dont la surface est comprise entre 5 et 20 m².
- Création d'une véranda ou extension d'une maison individuelle dont la surface de plancher ou l'emprise au sol est comprise entre 20 et 40 m², si la surface totale (existant + projet) est inférieure à 170 m².

Permis de construire

- Construction d'une maison individuelle.
- Construction d'un abri de jardin dont la surface est supérieure à 20 m².
- Aménagement des combles dont la surface est comprise entre 20 et 40 m² si la surface totale (existant + projet) est supérieure à 170 m²
- Création d'une piscine dont la surface est supérieure à 100 m².
- Création d'une véranda ou extension d'une maison individuelle dont la surface de plancher ou l'emprise au sol est comprise entre 20 et 40 m², si la surface totale (existant + projet) est supérieure à 170 m².
- Construction d'un local commercial, artisanal, agricole.

Un défibrillateur sur la commune

Un DAE (défibrillateur automatique externe) est à votre disposition à l'entrée de la salle des fêtes.

En cas d'accident, tout le monde peut s'en servir, il suffit de suivre les instructions de l'appareil.

Recensement à 16 ans

Le recensement est obligatoire pour les jeunes dès leurs 16 ans.

En 2021, les jeunes nés en 2005 devront venir en mairie pour le recensement dans les trois mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire.

Dorénavant, après s'être fait recenser,

les jeunes doivent s'inscrire sur le site majdc.fr (rubrique « jeune »).

Ceux qui auront oublié ou qui ne viendront pas dans le délai de 3 mois devront tout de même passer en mairie pour régulariser la situation.

A quoi sert le recensement :

Une fois recensé, vous obtiendrez une attestation de recensement indispensable pour l'inscription à des concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée par exemple).

Environ un an après, vous serez convoqué à la journée défense et citoyenneté où vous obtiendrez un certificat de participation (qui remplacera l'attestation de recensement).

COMMANDE GROUPÉE DE FUEL

Afin de pouvoir organiser des commandes de fuel groupées, la commune voudrait répertorier les personnes qui seraient intéressées. Pour cela, nous vous demandons de venir vous inscrire en mairie ou nous envoyer votre adresse mail à : mairie.marclopt@wanadoo.fr

Site WEB : restez informés

Le site nouveau est arrivé ! www.marclopt.fr

Le site web de la commune a été entièrement renouvelé au cours de la période de confinement.

Plus lisible sur l'écran de votre PC ou de votre tablette, il est accessible sur vos téléphones portables. Il suffit de cliquer sur l'icône dans le cercle rouge pour faire apparaître le menu :



LE CONSEIL : Retracer la vie du conseil et des commissions

LA VIE À MARCLOPT : Concerne votre quotidien

ECOLE, CANTINE, Garderie : Utile pour les réservations

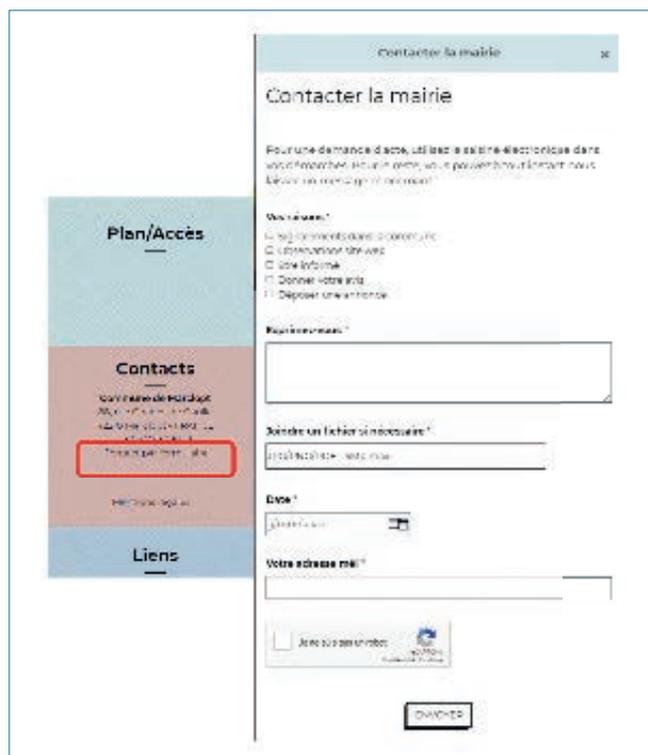
VOS DÉMARCHES : Concerne les démarches que vous pouvez faire en Mairie et auprès des différentes institutions. Ce module important est appelé à évoluer, car chaque institution doit mettre en place la saisine électronique qui permettra le suivi de vos demandes.

CATASTROPHES, URGENCES : Nous avons essayé de regrouper ici toutes les informations concernant les incidents de la vie quotidienne mais aussi les catastrophes naturelles.

HISTOIRE ET PATRIMOINE : Concerne l'histoire de notre village jusqu'au Moyen Age.

TOURISME : Destiné aux visiteurs

ENTREPRISES : Permet d'identifier les entreprises industrielles, agricoles et nos artisans.



Vous pouvez à tout instant contacter la Mairie pour :

SIGNALEMENTS DANS LA COMMUNE.

OBSERVATIONS SUR LE SITE WEB.

ÊTRE INFORMÉ.

DONNER VOTRE AVIS.

DÉPOSER UNE ANNONCE.

Bref, participez à la vie de la commune.

Comment ? Dans l'écran d'accueil, dans la rubrique « Contacts », cliquez sur « contact par formulaire » et vous ouvrirez la fenêtre ci-jointe.

Promenez-vous dans le site et faites-nous part de vos observations sur le site : Ergonomie, contenus

Restez informés

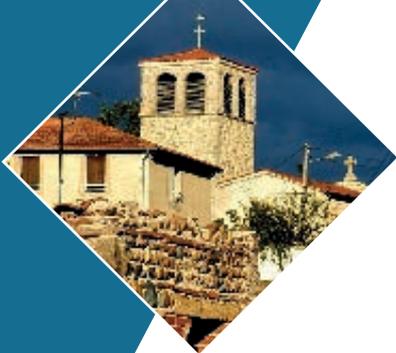
Le même formulaire vous permettra d'« Être informé ». C'est ainsi qu'à chaque nouvelle actualité, (incident, coupure d'eau, d'électricité, signalements, etc.) vous recevrez un message vous permettant de suivre au plus près ce qui se passe dans la commune.

Communiquez :

DANS VOTRE MESSAGERIE, AVEC VOTRE SIGNATURE, DONNEZ L'ADRESSE DU SITE WEB.

MARCLOPT A SA PAGE WIKIPÉDIA : FAITES LE SAVOIR.





Le Conseil municipal

En haut de gauche à droite : Pierre SAUZET, Valérie GAUDIN,
Stéphane BAROU, Gaëlle LACHAND, Emmanuel OULION (4^{ème} adjoint),
Josiane DURAND, Bruno REY.

En bas de gauche à droite :
Dominique PONTONNIER, Eric HERRGOTT, Bernadette AGOSTINI,
Raphaël DOITRAND (2^{ème} adjoint),
Catherine EYRAUD (Mme le maire), Bernard BRUN (3^{ème} adjoint), Pierre FAYARD
(1^{er} adjoint), Sandrine PERRET.



Pisciculture d'étang



M. Bouchet Dominique
Lieu dit La Forest 42210 MARCLOPT
Tél. 06 47 96 48 83 - contact@cultures-reserves.fr

ELECTRICITÉ GÉNÉRAL
ROMAIN CADAU
42210 ST LAURENT LA CONCHÉ

RC-ELEC

PETITS TRAVAUX,
RÉNOUATION, NEUF MAGASIN, TEXTIURE ALUMES

RCELEC42210@GMAIL.COM
06-08-50-26-65

Commissions communales

2020-2026

COMMISSION	ANIMATEUR	MEMBRES	SUPLÉANTS
FINANCES - BUDGET	M. FAYARD	M. DOITRAND - M. OULION Mme AGOSTINI - M. HERRGOTT	
APPEL D'OFFRE		M. DOITRAND M. FAYARD Mme AGOSTINI	M. HERRGOTT M. OULION Mme PONTONNIER
FLEURISSEMENT - ENVIRONNEMENT		Mme LACHAND Mme PERRET - Mme PONTONNIER	
COMMUNICATION - VIE ASSOCIATIVE	M. FAYARD	M. BRUN - Mme AGOSTINI - Mme DURAND Mme LACHAND - Mme PONTONNIER	
VOIRIE - TRAVAUX - FOSSES - COCA	M. BRUN	M. FAYARD - M. SAUZET M. DOITRAND - M. BAROU	
URBANISME	M. FAYARD	M. OULION - M. SAUZET - Mme LACHAND M. HERRGOTT - Mme AGOSTINI	
CCID - commission communale des impôts directs		M. BRUN - Mme AGOSTINI Mme GAUDIN - Mme PERRET M. REY - Mme BOICHON	M. POUILLON M. THÉVENET - M. FRECON Mme PONTONNIER
CCAS - centre communal d'actions sociales		Mme DURAND - M. BAROU Mme GAUDIN - Mme PONTONNIER	Mme BOICHON - Mme DUCREUX Mme PONTONNIER - M. THÉVENET M. THEVENON - M. PONCET Pascal
AFAFE		Mme EYRAUD - M. FAYARD	M. DOITRAND - M. OULION
RÉVISION DES LISTES		Mme GAUDIN	Mme DURAND

Délégués de la commune

2020-2026

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
SIEL - Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Loire	M. DOITRAND	M. REY
Communauté de Communes de Forez Est CCFE	Mme EYRAUD	M. FAYARD
RPI Regroupement Pédagogique Intercommunal	Mme EYRAUD Mme LACHAND M. OULION	
SIVAP - Syndicat Intercommunal du Val d'Anzieux Plancierx	Mme EYRAUD M. OULION	M. DOITRAND M. FAYARD
Syndicat de la MAYARME	Mme EYRAUD M. BAROU M. DOITRAND	

Atelier Michel Rivaud
Artisan Plâtrier Peintre • Décoration

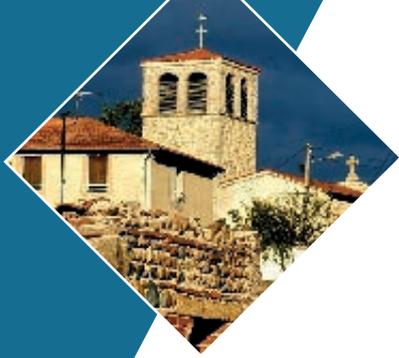
PLAFOND TENDU
Installateur agréé d'expérience
BARRISOL

128 rue Marcus Clandius - 42210 Marclopt
04 77 94 08 27 - 06 70 86 71 02

BEAUVOIR THIERRY
Prêts immobiliers et rachat de crédits
Investissements professionnels
Placements

84 rue Georges Pompidou
42210 MARCLOPT

Port/ 06-77-11-85-08
Fax/ 04-77-94-07-72
E-mail/ thierry.beauvoir42@orange.fr



Le personnel de la commune

Amélie LAURENT
Secrétaire de mairie



Brigitte BOICHON
Agent technique



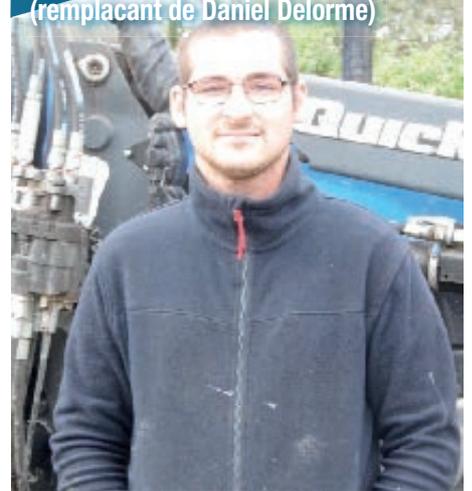
Daniel DELORME
Agent technique



Justine ROSE
(emploi d'été)



Sébastien FAURE
Agent technique
(remplacant de Daniel Delorme)



Les Florales
MAISON EYRAUD
Votre fleuriste

135 avenue de la gare
42210 Montrond les bains
04 77 54 41 10

www.eyraud-floralies.fr
lesfloralies42@orange.fr



à distance

DECOPAYSAGE
Denis Pailleux

CREATION ET ENTRETIEN D'ESPACES VERTS
DALLAGE TERRASSE PLANTATION
AMENAGEMENT PAYSAGER

06 07 85 58 88
189, rue Charles De Gaulle
42210 MARCLOFT

Etat civil

Naissances

UNE NAISSANCE....

...UN ARBRE

La municipalité est heureuse d'accueillir les nouveaux nés du village.

Le Conseil Municipal souhaite marquer ces événements.

A partir du 01 janvier 2021, à la naissance d'un bébé, la famille recevra un bon d'achat pour récupérer un arbre qui pourra être planté sur sa propriété ou sur la commune.

Ce cadeau de naissance montre la volonté de la municipalité de s'inscrire dans une démarche de préservation de l'environnement.



GAUDIN HEURTIER Maxence
né le 18 février



GATHIER Romy
née le 03 juin



DURAND VOLKMANN Annie
née le 14 mars

Pacs

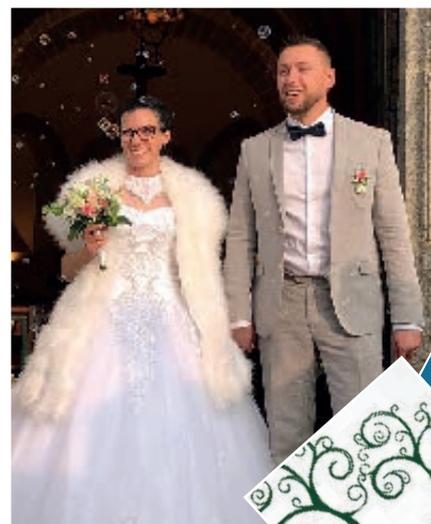
Mme FIORUCCI Charlène
et **M. BERNAUD Dylan**
le 27 janvier

Mme BREUIL Sandrine
et **M. GARNIER David**
le 13 octobre

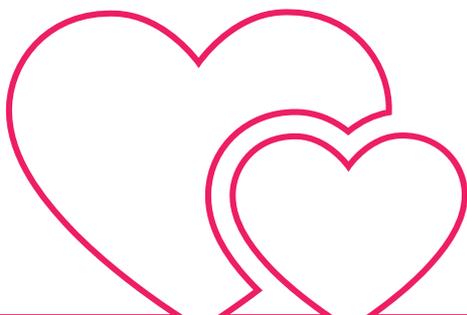
Mariages



Mme ANGENIEUX Cassandre
et **M. LYONNET Anthony**
le 27 juin



Mme GORDIEN Adeline
et **M. ESCOT Pierre**
le 24 octobre



Délibérations



RÉUNION DU 10 DECEMBRE 2019

1. Attribution du marché public pour la construction du local technique associatif et des toilettes publiques :

Un appel d'offres a été lancé. Les entreprises ayant répondu sont :

- Terrassement : BAROU Didier : 54 336,68 € HT
- Maçonnerie : SAS BERT Fils : 114 599,70 € HT
- Charpente : CM MONT : 21 781,87 € HT
- Couverture bardage : SUPER : 49 360 € HT
- Métallerie, menuiserie alu : MICHOLET : 51 482,80 € HT
- Menuiserie bois : MENUISERIE FOREZIENNE : 9 570,30 € HT
- Carrelage faïence : ARCHIMBAUD CONSTRUCTIONS : 9 798,55 € HT
- Plâtrerie – peinture : SARL MAISON BROZE : 19 742,12 € HT
- Plomberie – sanitaire : re-consultation car prix trop élevés
- Electricité – chauffage : SAS CUISSON : 29 500 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir les offres de ces entreprises.

2. Convention secrétaire de mairie :

La C.C.F.E. met à disposition des communes son service « remplacement des secrétaires de mairies » pour 7 h par jour pendant 4 semaines maximum au prix de 24 € de l'heure charges comprises. Chaque commune intéressée devra signer une convention avec la C.C.F.E.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention de mise à disposition du service de remplacement des secrétaires de mairie.

3. Programmation des travaux de voirie et entretien de la station d'épuration :

Un calendrier a été défini comme suit :

- Rue Charles de Gaulle : de la RD 1082 au cimetière : travaux prévus pour 2020 / 2021 : Montant estimé à 115 514 €

La commission voirie demande que soit prévue la somme de 3 000 € pour l'hydrocurage des réseaux. Elle propose aussi la dénonciation du contrat de la station d'épuration avec la SAUR et la signature d'une convention avec la MAGE (gain estimé à 2 000 € par an).

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de la commission voirie, inscrit au budget la somme nécessaire pour la réalisation des travaux « Chemin Berne » et pour la réalisation de l'hydrocurage des réseaux.

4. Questions diverses :

- Point sur la sécurisation du croisement de la RD 1082 : une solution d'aménagement sera présentée à la commission voirie de l'intercommunalité.
- Le recensement aura lieu en 2020 et sera fait essentiellement par internet.

- Pour les vœux du Maire, Mme Grange demande s'il serait possible de projeter un diaporama. Les élus préfèrent ne pas modifier la cérémonie des vœux.

- Afin de préparer le prochain budget, les commissions sont invitées à faire remonter leurs besoins.

- Une réunion a eu lieu entre les enseignants et l'entreprise TECH SPHERE afin de faire le point sur les besoins en informatique des écoles. Un devis a été demandé. Une recherche de subventions sera faite.

- Mme GRANGE fait le point sur les travaux de la salle des fêtes. Ceux qui concernent la cuisine sont à prévoir au prochain budget.

- Le comité des fêtes a fait son assemblée générale avec un bilan positif. Il travaille sur la fête patronale et un voyage de deux jours pour les habitants de la commune.

- Mme GRANGE informe que, pour le Téléthon, il est nécessaire de demander l'autorisation à la paroisse deux mois avant l'évènement et de fournir une attestation d'assurance.

- Mme DUCREUX remercie le conseil pour le prêt de la salle de réunion pour le concours de belote du Club de l'Amitié.

RÉUNION DU 21 JANVIER 2020 :

1. Construction du local technique associatif et des toilettes publiques – attribution du lot 09 :

Le lot 09 plomberie – sanitaire n'avait pas été attribué.

C'est l'entreprise BENEY qui a été retenue avec un tarif de 13 860 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de retenir l'offre de cette entreprise.

2. Ouverture du 1/4 crédit d'investissement :

Comme l'autorise la loi, une dépense d'investissement pour l'achat d'un ordinateur portable pour l'école est proposée (594 € TTC).

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à mandater cette dépense.

3. Questions diverses :

- Mr Fayard fait le point sur la réforme de la taxe d'habitation qui va évoluer grâce aux révisions des valeurs locatives cadastrales. Il n'y aura pas de nouvel impôt pour le contribuable.

- Mr Fayard fait le point sur le budget. Il rappelle que pour les futures dépenses, il faudra être prudent compte tenu des gros investissements prévus.

- Propositions pour le budget 2020 :

- Changement de la classe mobile de l'école : Achat de 15 ordinateurs pour un budget de 8 000 € HT. Une recherche de subvention va être faite.

- Continuer de prévoir annuellement un budget pour l'achat d'équipements « techniques » (karcher, poste à soudures, ...)

- Remplacer la cuve à gasoil.

- Prévoir un budget pour l'aménagement intérieur du local technique.

- Aménager la salle des fêtes en abattant le mur de la cuisine.

- Améliorer la visibilité des entrées du village en agrémentant les panneaux de structures végétales et mettre en valeur le bénitier.
- Agrémenter les espaces verts créés récemment (place de la Bascule, sarcophage, croisement route de Montrond – rue Charles de Gaulle).
- Supprimer les jardinières devant l'école et sur la place de l'église et les remplacer par des massifs pleine terre.
- Installer un panneau d'information sur le chemin du Papillon.

Mme Grange demande s'il est possible de déplacer le conteneur à vêtements contre le jeu de boules pour que ce soit plus esthétique.

RÉUNION DU 18 FÉVRIER 2020 :

1. Vote des comptes de gestion :

• BUDGET GÉNÉRAL 2019

Section de fonctionnement

- Excédent de fonctionnement de l'exercice 2019 : 52 190,79 €
- Report excédent antérieur : 422 961,76 €
- Excédent de clôture 2019 : 475 152,55 €

Section d'investissement

- Déficit d'investissement de l'exercice 2019 : - 146 331,52 €
- Report excédent antérieur : 249 566,37 €
- Excédent de clôture 2019 : 103 234,85 €

• BUDGET ASSAINISSEMENT 2019

Section d'exploitation

- Excédent de fonctionnement de l'exercice 2019 : 5 642,40 €
- Report excédent antérieur : 49 551,08 €
- Excédent de clôture 2019 : 55 193,48 €

Section d'investissement

- Déficit d'investissement de l'exercice 2019 : - 32 888,83 €
- Report excédent antérieur : 262 635,99 €
- Excédent de clôture 2019 : 229 747,16 €

Les comptes de gestion sont approuvés à l'unanimité.

2. Vote des comptes administratifs

Les comptes administratifs, reprenant les mêmes chiffres que les comptes de gestion, sont approuvés à l'unanimité.

3. Ouverture ¼ de crédit d'investissement :

Les dépenses d'investissement sont :

- Achat d'un ordinateur portable pour l'école : 594 € TTC à l'entreprise Tech Sphère
- Mise en place de la télégestion : 11 510,44 € TTC au SIEL
- Etude pour la réalisation du projet du local technique et associatif : 774 € TTC à Alpes Contrôles
- Siège pour le tracteur : 360 € TTC à Loire Equipement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à mandater ces dépenses.

4. Modification du poste rédacteur :

Notre agent ayant réussi le concours de rédacteur territorial de 2^{ème} classe, il convient de créer un poste pour ce cadre d'emploi.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, modifie le tableau des emplois en inscrivant, à la place de Rédacteur, Cadre d'emploi des rédacteurs, et porte au budget les crédits correspondants.

5. Questions diverses :

- Mr DELORME, agent communal, est actuellement absent. La commune cherche donc un remplaçant pour trois mois renouvelables.
- La commune était invitée à la cérémonie départementale de Fleurissement et Cadre de vie. Du fait de sa première participation et afin d'encourager ses efforts, elle s'est vu remettre un bon d'achat chez les pépiniéristes partenaires du conseil départemental.
- Le recensement est terminé. La commune compte 545 habitants (en 2015 : 505 habitants).
- Chemin de Grangeneuve : Le SIVAP relève actuellement les bouches à clefs et déplace les compteurs. Une fois les travaux terminés, la commune prévoira un revêtement en bicouche afin d'éviter que la voirie ne se dégrade.
- La commune a prévu au budget une partie du revêtement de la route du Chatelard. Malheureusement, le SIVAP, qui devait réaliser les travaux, ne pourra pas les effectuer à la date prévue (mars). Ainsi, les travaux sont repoussés.
- Mr FAYARD fait le point sur la réunion avec la SNCF concernant la sécurité du passage à niveau. Un des panneaux de signalisation « attention au passage à niveau » n'est pas situé à la bonne distance. Une proposition est faite à la commission sécurité afin de définir un nouvel emplacement.
- Mr DOITRAND fait un retour sur la dernière réunion du syndicat de la Mayarme. Une somme de 7 000 € est prévue afin de stabiliser la grille du siphon. La participation annuelle de la commune n'a pas augmenté. Elle sera de 1 818 €.
- Mme DUCREUX regrette que les poids lourds passent par la rue Charles de Gaulle pour aller à la zone artisanale, alors que cette dernière est interdite aux plus de 5,5 tonnes.

RÉUNION DU 25 MAI 2020

1. Election du Maire :

Mme EYRAUD Catherine est candidate à la fonction de Maire de la commune.

Elle est élue avec 15 voix sur 15 suffrages exprimés.

2. Fixation du nombre d'adjoints :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création de 4 postes d'adjoints.



Délibérations

3. Election des adjoints :

Premier adjoint : Mr FAYARD Pierre
(14 voix sur 14 suffrages exprimés)

Deuxième adjoint : Mr DOITRAND Raphaël
(15 voix sur 15 suffrages exprimés)

Troisième adjoint : Mr BRUN Bernard
(14 voix sur 14 suffrages exprimés)

Quatrième adjoint : Mr OULION Emmanuel (14 voix sur 14 suffrages exprimés)

4. Délégation du Maire :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de déléguer au Maire les prérogatives suivantes :

- Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux,
- Procéder à la réalisation des emprunts à hauteur de 100 000 € maximum, destinés aux investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts.
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- Passer les contrats d'assurances et accepter les indemnités de sinistres y afférant.
- Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges.
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
- Intenter, au nom de la commune, les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle.
- Réaliser les lignes de trésorerie sur une base maximum de 100 000 €.

5. Composition des commissions :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité a désigné les membres des différentes commissions (voir page 9).

6. Questions diverses :

- Les élus remercient tous les bénévoles ayant participé à la confection des masques.
- Mme LACHAND demande si le marchand de fruits continuera à venir sur la commune. Les élus le souhaitent également et la question lui sera posée.

RÉUNION DU 24 JUIN 2020 :

1. Durée d'amortissement de la télégestion :

Le coût réel de l'opération est de 11 510,44 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, dit que la télégestion sera amortie sur une durée de 10 ans.

2. Indemnité des élus :

Le conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer les indemnités avec effet immédiat pour le Maire (33 % de l'IB de référence) à 1 467,08 € par mois, et avec effet rétroactif à la date de leur élection pour les adjoints (7,4 % de l'IB de référence) à 287,82 € par mois.

3. Subvention des associations :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention annuelle de 100 € aux associations suivantes : Comité des Fêtes, Tennis ATM, FNACA, Club de l'Amitié, Miss en Forme, Association Syndicat Agricole et Sou des Ecoles.

4. Taux d'imposition des taxes directes et prix du mètre cube des eaux usées :

Au vu du contexte exceptionnel, la commission des finances propose de ne pas augmenter le prix du mètre cube (concernant l'assainissement) et de le laisser à 1,42 €.

Selon cette même logique, la commission propose de ne pas augmenter les taxes foncières bâties (7,38 %) et non bâties (19,12 %).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces propositions.

5. Affectation du résultat 2019 pour le budget principal et assainissement :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les affectations suivantes proposées par Mme le Maire :

- Affectation budget principal 2020 (excédent de fonctionnement reporté) : 475 152,55 €
- Affectation budget assainissement 2020 (excédent de fonctionnement reporté) : 55 193,58 €

6. Vote du budget principal 2020 :

Budget prévisionnel proposé pour 2020 :

- Fonctionnement :
Dépenses : 709 187,00 €
Recettes : 722 628,55 €
- Investissement :
Dépenses : 636 534,85 €
Recettes : 636 534,85 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif.

7. Vote du budget assainissement 2020 :

Budget prévisionnel proposé pour 2020 :

- Fonctionnement :

Dépenses : 56 737,00 €

Recettes : 103 119,43 €

- Investissement :

Dépenses : 136 725,95 €

Recettes : 247 284,16 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif.

8. Fonds de concours 2020 :

Le Conseil Communautaire a accueilli le principe du reversement d'un fonds de concours à notre commune pour un montant de 5 925 €.

Ce fonds de concours pourra être versé, après vérification de l'éligibilité des travaux à la règle des fonds de concours, pour financer une partie des travaux ci-dessous :

- Achat d'un chargeur : 3 100 €

- Télégestion : 11 510,44 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la demande de fonds.

9. Convention de location de broyeur à la C.C.F.E. :

La C.C.F.E met à la disposition des communes un broyeur de végétaux pour une participation financière fixée à 100 € par jour avec une durée maximum de prêt de 3 jours.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention de location de ce broyeur.

10. Questions diverses :

- Mr BRUN souhaite savoir s'il est possible d'éclairer le terrain de pétanque et de tennis jusqu'à 22 h au lieu de 23 h dans le but d'éviter les conflits de voisinage. Le Conseil souhaite laisser l'éclairage jusqu'à 23 h l'été. S'il y a trop de débordements, alors la durée de l'éclairage sera réduite.

- L'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG) a contacté la mairie afin de rendre hommage à deux tirailleurs sénégalais exécutés par les allemands sur la commune en 1940. Un hommage leur sera rendu en novembre. Un travail de mémoire sera fait avec les élèves. Mme GAUDIN et Mr DOITRAND se portent volontaires pour organiser la cérémonie commémorative.

- Mr DOITRAND fait le point sur la demande de subvention faite auprès de l'Inspection Académique pour le renouvellement de la classe mobile de l'école (achat de 16 ordinateurs portables). Le devis s'élève à 16 600 € TTC. La subvention attendue est de 7 500 €.

- La fête de l'école étant annulée, le Sou des Ecoles offre aux élèves de CM2 une entrée dans un parc d'accrobranches.

REUNION DU 21 JUILLET 2020

1. Commission A.F.A.F.E.

- Election de trois propriétaires de biens fonciers non bâtis et de deux suppléants :

Mme THIEULIN Danielle et Mrs MONZY Christophe et VENET Jean-Luc sont élus membres titulaires.

Mrs BONNY Noël et POUILLON Laurent sont élus premier et deuxième suppléant.

- Désignation d'un conseiller municipal titulaire et de deux conseillers municipaux suppléants :

Lors de la séance du 25/5/2020, le Conseil Municipal avait, à l'unanimité, désigné :

- Membre titulaire : Pierre FAYARD

- Membres suppléants : Raphaël DOITRAND et Emmanuel OULION

2. Convention d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement avec le département de la Loire :

La M.A.G.E. (Mission départementale d'Assistance à la Gestion de l'Eau) intervient pour aider et conseiller les collectivités dans la gestion de leurs ouvrages d'assainissement. Une convention avec la commune est proposée pour un montant annuel de 0,55 € par habitant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer cette convention.

3. Prime COVID 19 :

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire. Cette prime, dont le montant plafond est de 1 000 €, sera attribuée aux agents ayant été sujets à un surcroît d'activité pendant l'état d'urgence sanitaire. Elle sera versée en une fois en octobre 2020. Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à fixer le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle et dit que les crédits suffisants sont prévus au budget à cet effet.

4. Intercommunalité : composition de la C.L.E.C.T. (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) :

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne :

- Mr FAYARD Pierre en qualité de membre titulaire

- Mr DOITRAND Raphaël en qualité de membre suppléant.

5. Intercommunalité : composition de la C.I.I.D. (Commission Intercommunale des Impôts Directs) :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose :

- Mme EYRAUD Catherine en qualité de commissaire titulaire





Délibérations

- Mme PERRET Sandrine en qualité de commissaire suppléant.

6. Questions diverses :

- Concours de pétanque le 5 septembre à Boën sur Lignon.
- Mme ROSE Justine remplacera l'agent technique pendant ses congés. Elle commencera une semaine avant son départ.
- L'entretien de la station d'épuration sera fait par Mr DOITRAND et Mr OULION pendant les congés de l'agent technique.
- **Mr DOITRAND fait le point sur le syndicat de la Mayarme :**
 - Mr Georges DENIS a été réélu président du comité syndical.
 - Deux décanteurs devront être nommés pour surveiller le fossé de la Mayarme. Mr DOITRAND et Mr BAROU ont accepté cette mission.
 - Le travail réalisé par la précédente municipalité concernant le nettoyage de l'ensemble des fossés a été salué par le syndicat. Ce travail devra se poursuivre avec la commission fossés.
- **Dossier « toit de l'église » :** Les devis réalisés n'étaient pas comparables. D'autres devis sont en cours. Mr Sauzet demande à voir les devis et ils lui seront transmis.
- **Compte rendu de la réunion de la commission fleurissement :** Les axes de travail sont les suivants :
 - Mise en valeur du bénitier
 - Aménagement d'un massif place de l'église en face de la boîte aux lettres : la pouzzolane a été posée. A venir un yucca et un juniperus taillé boule.
 - Aménagement au niveau des toilettes publiques
 - Mise en valeur de l'entrée de Marclopt en face du cimetière, mise en valeur de la croix. Un aménagement simple sera prévu et sécurisera les enfants attendant le bus.
- **Achat de décorations.**

La commission doit demander des devis. Les aménagements prévus vont être réfléchis afin de ne pas surcharger le travail de l'Agent Technique. Mr FAYARD propose de parler de l'aménagement de l'entrée Est au cabinet d'étude Réalité lors de la réunion du mercredi 22 juillet.
- **La commission communication se réunit le jeudi 23 juillet pour finaliser le site internet.** Dès la rentrée, elle commencera à travailler sur le bulletin municipal.

REUNION DU 8 SEPTEMBRE 2020

1. Tarifs location salle des fêtes :

Les tarifs de la location de la salle des fêtes n'ont pas été actualisés depuis 2005. Il convient de les modifier afin de tenir compte des investissements réalisés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Vote les tarifs communaux applicables au 1/11/2020 comme suit :

Réunions des associations de la commune : gratuit

Apéritifs habitants de la commune : 50 € en période estivale et 70 € en période hivernale.

Repas habitants de la commune : 100 € en période estivale et 120 € en période hivernale.

Réunions pour les organismes extérieurs à la commune : 80 € en période estivale et 100 € en période hivernale.

- Fixe la caution à 500 €.

- Rappelle que la salle n'est louée qu'aux marcloptaires lorsque le but de la location est l'organisation d'un repas ou d'un apéritif.

- Dit que la salle peut être louée par des organismes privés ou publics extérieurs à la commune dans le seul but d'organiser une réunion.

2. Décision modificative N° 1 du budget principal :

Les travaux du SIVAP, concernant les réseaux d'eaux pluviales, étant finis, il y a lieu de passer des écritures d'ordres. Cependant, au niveau du budget primitif, cette écriture n'avait pas été anticipée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les modifications budgétaires suivantes :

- Dépenses compte 21538/041 : augmentation de crédits ouverts : 121 683 €

- Recettes compte 238/041 : augmentation de crédits ouverts : 121 683 €

3. Décision modificative N° 1 budget assainissement :

Les travaux du SIVAP, concernant les réseaux d'assainissement, étant finis, il y a lieu de passer des écritures d'ordres. Cependant, au niveau du budget primitif, cette écriture n'avait pas été anticipée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les modifications budgétaires suivantes :

- Dépenses compte 1318/041 : augmentation de crédits ouverts : 444 634 €

- Recettes compte 238/041 : augmentation de crédits ouverts : 444 634 €

4. Demande de subvention DSIL 2020

L'Etat fait un appel à projet complémentaire pour l'enveloppe DSIL 2020. Afin d'être éligible, la commune doit s'engager à ce que les travaux soient réalisés rapidement. Mme le Maire propose de présenter le projet de rénovation du toit de l'église. Ce projet est actuellement estimé à 22 963,91 € HT.

Le Conseil Municipal :

- Approuve le projet,

- Sollicite auprès de Mr le Préfet de la Loire la subvention DSIL correspondant à ces travaux.

- Autorise Mme le Maire à signer toutes pièces s'y rapportant.

5. Demande de subvention « enveloppe bonus » Conseil Régional pour la rénovation du toit de l'église :

Le Conseil Régional met en place un nouveau système de soutien financier auprès des communes de moins de 20 000 habitants : « bonus relance ».

Mme le Maire propose de solliciter l'aide de la région pour la rénovation du toit de l'église.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet,
- Autorise Mme le Maire à demander la subvention « bonus relance » pour la rénovation du toit de l'église,
- Autorise Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

6. Demande de subvention « enveloppe bonus » Conseil Régional pour la construction du local technique et associatif :

Plusieurs dossiers de demandes de subventions peuvent être déposés au titre de « l'enveloppe bonus » au Conseil Régional. Mme le Maire propose de présenter le projet du local technique et associatif. Les travaux s'élèvent à 374 032,02 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet,
- Autorise Mme le Maire à demander la subvention « bonus relance » pour la construction du local technique et associatif,
- Autorise Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

7. Questions diverses :

- La commission communication se réunira jeudi 24 septembre afin de commencer le bulletin municipal
- La commission C.C.A.S. se réunira le jeudi 8 octobre.
- La commission fleurissement fait le point sur la visite du jury du Conseil Départemental. L'aménagement de la bascule ainsi que la création du massif ont été appréciés par le jury. Il demande que les jardinières se situant Place de l'Eglise soient supprimées et que celles se trouvant au niveau de l'école soient remplacées par un massif en pleine terre.
- La commission fleurissement va prendre contact avec un paysagiste pour établir un devis pour l'aménagement autour des toilettes publiques.
- La barrière en bois se trouvant vers chez Mme DURAND, qui avait été abîmée pendant l'été, a été remplacée.
- Discussion autour d'une éventuelle commande groupée de fuel : Cela passe par le recensement des utilisateurs de fuel de la commune. La quantité minimum de commande est fixée à 500 litres.

Formation des nouveaux élus : Les élus ont reçu un courriel proposant un panel de formations en ligne en lien avec la fonction de conseiller municipal.

- Mme PERRET demande si la date de fin des travaux des toilettes publiques est connue. Si tout se passe bien, les toilettes seront terminées pour la fin de l'année.
- Concernant la station d'épuration, la MAGE intervient jeudi 10 septembre pour faire le point sur le fonctionnement (installation de la carte M2M, changement de la pile du débitmètre après avoir procédé à un décâblage). Mr REY propose son aide.
- Point sur le syndicat du SIEL :
- Election de la présidence du SIEL remportée par Mme THIVANT
- Mme THIVANT prévoit de venir dans toutes les communes pour se présenter et faire le point sur les projets de la commune.

- Le SIEL viendra le 1^{er} octobre pour établir un devis pour l'enfouissement des réseaux au niveau du croisement RD1082/route du Chatelard.
- Mme LACHAND explique que le port du masque dans le bus scolaire est stressant pour les enfants. Après renseignement, il s'avère que le port du masque n'est pas obligatoire pour les enfants prenant le bus. Cette information sera transmise au RPI qui la relatera auprès des parents.
- Aucun marcloptaire n'est venu consulter le dossier d'installation de l'antenne. La mairie a réceptionné ce jour la demande de travaux.

REUNION DU 27 OCTOBRE

1. Droit à la formation des élus :

Recensement annuel des besoins en formation :

Le droit à la formation doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences directement liées à l'exercice du mandat local. Chaque élu choisit les formations dans les orientations suivantes :

Statut de l' élu, fonctionnement du conseil municipal,
Pouvoir de police et responsabilité des élus,
Ressources humaines,
Fondamentaux des finances,
Fondamentaux de l'urbanisme,
Fondamentaux de l'intercommunalité.

Chaque année, avant le 1^{er} mars, les élus informent le maire des thèmes de formations qu'ils souhaitent suivre par écrit, ou par voie dématérialisée.

Fixation du montant des dépenses de formations :

Il est proposé que le montant des dépenses de formations des élus soit fixé à 2 % par an du montant total des indemnités susceptibles d'être allouées aux élus, soit 776 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les orientations ci-dessus en matière de formation des élus, fixe les dépenses annuelles, autorise Mme le Maire à signer les conventions de formations et décide d'imputer au budget de la commune.

2. Durée et tarifs des concessions du cimetière :

Le Conseil Municipal :

Fixe les tarifs des concessions funéraires dans le cimetière communal (cf page 5)

Précise que ces redevances seront mises en recouvrement dès la signature des actes correspondants,

Précise que les rétrocessions ne feront pas l'objet d'un remboursement, Dit que ces recettes seront imputées sur le budget communal.

3. Choix du Maître d'œuvre pour l'aménagement de la Rue Charles de Gaulle jusqu'aux Patureaux :

Deux propositions ont été reçues :

Cabinet Réalité Urbanisme et Aménagement : taux d'honoraires : 5,5 % soit 38.500 € HT

Agence d'architecture Brosselard et Troncy : taux d'honoraires 7 % soit 49.000 € HT



Délibérations

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Attribue le marché de maîtrise d'œuvres pour les travaux susnommés à Réalité

Autorise Mme le Maire à signer le contrat avec ce cabinet

Dit que les crédits pour faire face à cette dépense seront inscrits au budget de l'année en cours.

4. Modification de la délibération 2019/046 :

Dans la construction du local technique et des toilettes publiques, un appel d'offres avait été lancé. Dans le lot N° 2 de maçonnerie, il y a une différence entre le montant du marché et le montant de l'acte d'engagement. Afin de pouvoir procéder au paiement de l'entreprise, il y a lieu de revenir sur cette erreur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Dit que le lot 2 de maçonnerie est attribué à BERT pour un montant de 114.443,46 € HT et non 114.599,70 e HT

Autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

5. RPQS 2019 :

Mme le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services (RPQS) et d'assainissement collectif. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers.

Le Conseil Municipal :

Adopte ce rapport,

Décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération, Décide de mettre en ligne le rapport sur le site www.services.eaufrance.fr.

6. C.C.F.E. : Convention d'Assistance de marché public :

La C.C.F.E. propose aux communes les prestations administratives en matière de commandes publiques-marchés publics. Le coût de cette prestation est de 30 € de l'heure.

Chaque commune intéressée contracte une convention avec la C.C.F.E.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve la convention,

Autorise Mme le Maire à la signer.

7. Adoption du rapport d'activité de la C.C.F.E. :

Le rapport d'activité 2019 de la C.C.F.E. a été porté à la connaissance des élus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ce rapport d'activité.

8. C.C.F.E. : Transfert compétences PLU :

La loi du 24 mars 2014 prévoit le transfert à la C.C.F.E. de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU). Ce transfert est obligatoire sauf s'il y a opposition d'au moins un quart des communes membres de la communauté et représentant au moins 20 % de la population.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

S'oppose au transfert de la compétence en matière de PLU à la C.C.F.E.

Charge Mme le Maire d'en référer au Président de la C.C.F.E.

9. Questions diverses :

- Mme AGOSTINI demande si la commune a des précisions sur le futur mode de collecte des déchets. Rien n'est encore définitif. Certaines villes vont tester un nouveau système de collecte.

- Réhabilitation de la ferme de Mr BERNE : Le potentiel futur acquéreur envisage de diviser les bâtiments en trois afin d'en garder un et revendre les deux autres.

- Mme le Maire, l'architecte et Mr SAUZET Pierre ont rencontré Mme GAUDIN Pascale afin de répondre à ses interrogations concernant la construction des toilettes publiques.

- La commission communication propose d'offrir un arbre à chaque naissance et un livre à chaque nouvel habitant. Certains élus préfèrent qu'un bon d'achat chez un pépiniériste soit proposé plutôt que d'offrir directement un arbre.

- Il est proposé à la commission communication de travailler sur le projet d'un marché Place de l'Eglise. Il faudra en définir les modalités (fréquence, type de produits,...). Mr DOITRAND propose de prendre contact avec la commune de BARD qui organise chaque année un marché nocturne avec des artisans et producteurs locaux.

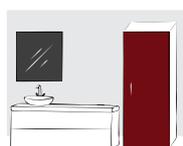
- Certains élus souhaitent visiter les chantiers en cours : la station d'épuration, la construction du local technique. Une visite sera prévue dès que le contexte sanitaire le permettra. Mme EYRAUD rappelle à l'ensemble des élus que les dossiers sont accessibles à tous en mairie. Afin de renforcer la communication, Mr BRUN propose de joindre lors de



BRUN JEAN-PAUL

Agencement cuisine salle de bain

RÉNOVATION
SALLE DE BAIN
Travaux de Plomberie
Carrelage - Meuble



AGENCEMENT
Cuisine - Dressing
Pose de parquet

106 ROUTE DE L'ÉTANG DU BOIS | jeanpaul.brun@wanadoo.fr
42600 CHALAIN LE COMTAL | 06 84 77 58 50



Micholet métallerie

72 Rue Fataas
42112 Saint-Galmier - France
Tél : 04 77 12 12 42 | Fax : 04 77 12 12 43
Email : contact@metallerie-micholet.fr
www.metallerie-micholet.fr

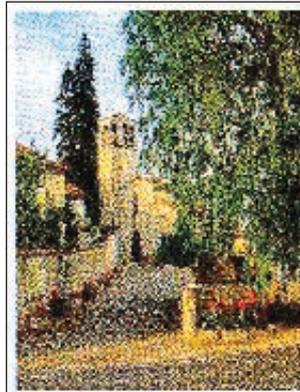
l'envoi des convocations, les documents sur lesquels le conseil est amené à débattre.

- Le Legs LAFAY s'élève à 4.605 €. Chaque année, les communes sont invitées à présenter un habitant susceptible de recevoir cette aide financière. Mme EYRAUD demande de réfléchir à une personne qui serait dans le besoin.
- Mr REY fait le point sur la station d'épuration : problème de rotation des bassins. La carte électronique a été renvoyée au constructeur et le coût de la réparation est de 200 €.
- Mme GAUDIN demande si le SIVAP va être dissout. Le SIVAP est un syndicat à cheval sur deux territoires : la C.C.F.E. et la C.A.L.F. Il semblerait que la C.A.L.F. ait voté le retrait de ses 3 communes du syndicat. Dans ce cas, le SIVAP serait dissout et la compétence passerait à la C.C.F.E. Une réunion du SIVAP est prévue le 9.11. Un retour sera fait aux élus.
- La commission fleurissement s'est réunie. Un rendez-vous a été fixé avec trois entreprises : BELLET PAYSAGE, CHAMBON et LES JARDINS DE THIBAUT. Des devis ont été demandés pour l'aménagement au niveau de l'ancien cimetière, l'aménagement au niveau des toilettes publiques et la réalisation d'un aménagement basique au niveau de la croix du cimetière afin de sécuriser l'attente des enfants au niveau de l'arrêt du bus.
- Mme LACHAND demande pourquoi les arbres de la Place de la mairie ont été coupés. Mme EYRAUD répond que les arbres étaient morts, et la haie étant malade aussi, elle a été supprimée. Un aménagement de la place doit être pensé.
- Mme LACHAND souhaite faire appel à des bénévoles bricoleurs afin de créer quelques décorations de Noël pour le village.
- Mr SAUZET fait un point sur les devis pour la réparation du toit de l'église. Un troisième devis a été demandé. Une conclusion sera faite sur la comparaison des trois devis.
- Mr BRUN fait le point sur la création du bulletin municipal. L'entreprise X TREM COM a été retenue pour l'impression.
- Téléthon : Il n'y aura pas de repas. Une vente de galettes des rois et de brioches, ainsi qu'une vente de masques sera proposée. Des bulletins de réservations seront distribués dans les boîtes aux lettres.
- Mr BRUN présente un devis pour l'achat de fourche pour le tracteur pour un montant de 460 € HT.
- L'entreprise CITEOS interviendra pour la pose des illuminations le 5 décembre.



ANDRÉ GOMES MAÇONNERIE

24, chemin de grange neuve 42210 Marclopt
Email : agm42210@gmail.com
Tel : 06 52 24 99 89



La Grignotière

Sandrine et Jérôme

Bar - Restaurant - Plats à emporter

**Fermé
le lundi soir et le mardi**

116 rue du 19 mars 1962

42210 Marclopt

Tél / Fax : 04 77 54 87 33

grigno42@gmail.com

www.restaurant-la-grignotiere.fr

Prestige Evasion GARAMPAZZI



1769 Rte du Chatelard
42210 MARCLOPT

+33 (0)4 77 54 89 74

+33 (0)6 11 99 93 02

p.evasion@wanadoo.fr

Offrez vous du plaisir, laissez-vous conduire

Prothésiste Ongulaire

Les angles de Léna

07 50 49 71 55

813 Rue Charles de Gaulle
42210 Marclopt

Les angles de Léna

angleslena

Uniquement sur Rdv

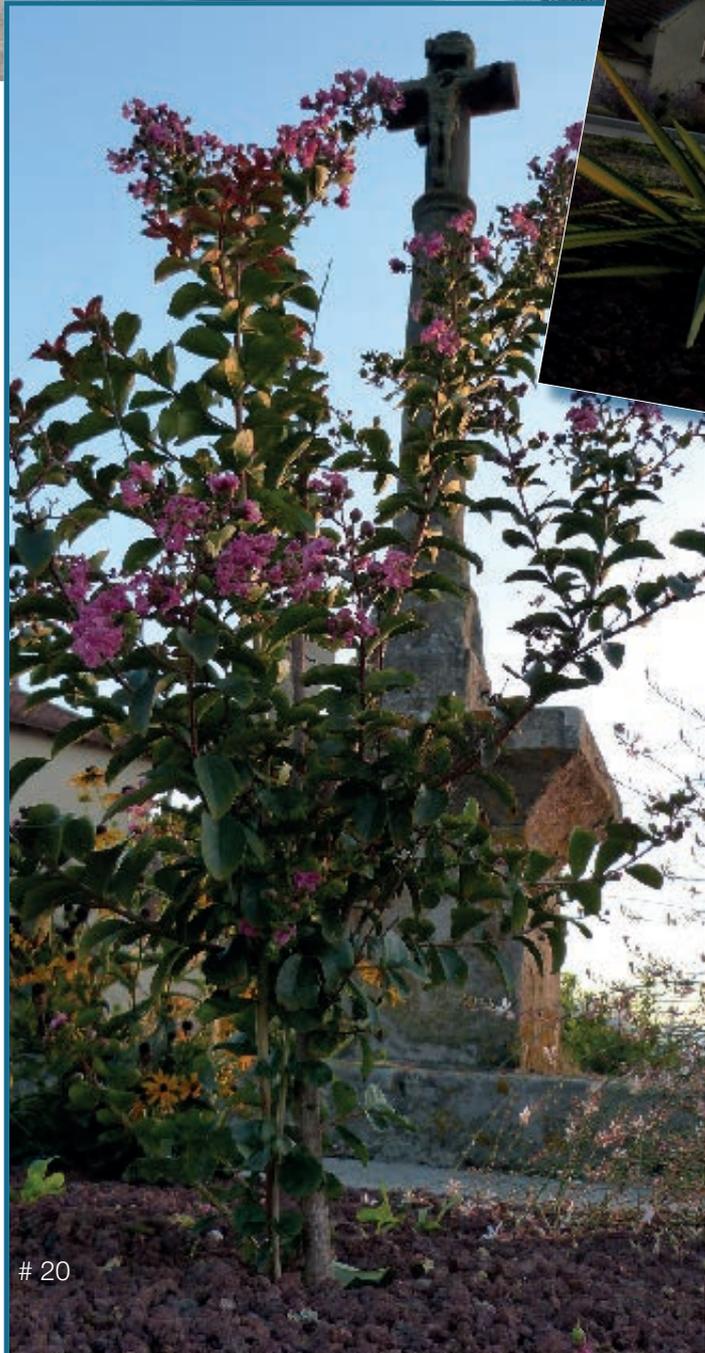
06 11 52 26 26

FEURS PISCINES

CONSTRUCTION - RÉPARATION - ENTRETIEN - MONTAGE - DÉMONTAGE - MAINTIENNEUR
ÉBÈNE - CONSTRUCTION BASSIN BÉTONNAGE

11 rue de la... 42210... 06 11 52 26 26

Fleurissement et cadre de vie



CETTE ANNEE :

Suite au travail effectué par la précédente commission «Fleurissement et Cadre de vie» l'espace paysagé autour de la bascule est terminé avec l'installation de l'arrosage automatique.

Un petit massif est en cours de création à côté du sarcophage (délimitation à terminer, rajout de plantes au printemps).

EN PROJET :

Poursuite du projet de mise en valeur de la bascule (une vitre sera installée afin de voir le mécanisme de pesage)

Aménagement paysagé de l'ancien cimetière (centre bourg) et création d'un massif au pied du WC public.

Réaménagement de la croix du cimetière (possibilité de l'intégrer lors de la réfection de la rue Charle de Gaulle)

Réfection sur volontariat de l'ancien lavoir chemin du port.

Nous désirons nous inscrire dans le cadre d'un aménagement évolutif durable avec une réduction du nombre de plantes annuelles, trop gourmandes en eau et en main d'œuvre, au profit d'une décoration persistante. Il sera privilégié une association de vivaces, arbustes, bulbeuses, complétés par des plantes annuelles ou bisannuelles pour éviter les renouvellements complets de massifs à chaque saison.

- En juillet, lors du passage de la commission fleurissement départementale, ces différents points ont été évoqué et bientôt adieu aux jardinières si peu écologiques !

- Dans cet esprit, nous participons à une journée d'échanges et d'informations sur l'adaptation aux changements climatiques dans les espaces publics, à Chamboeuf, proposée par Cécile GRANGE désormais animatrice départementale « Fleurissement et Cadre de vie ».

Dans le contexte actuel, le débat a été reporté en 2021.

Fleurir, c'est donner de la couleur et de la bonne humeur à notre cadre de vie.

Commissions finances

Il va falloir faire face... ensemble

En 2019, je vous précisais que préparer un budget c'était prévoir, penser à l'avenir, faire face aux aléas et gérer.

Être membre de la commission budget, c'est prendre conscience que l'argent de la commune, c'est l'argent des Marcloptaires, donc pas de dépenses inutiles, mais en même temps, faire évoluer Marclopt.

L'émergence d'un projet

Depuis 2016, nous travaillons sur l'aménagement du carrefour de la D1082 et de la VC 2 (voie communale). Ce projet est en passe d'aboutir, le Conseil départemental, la Communauté de Communes ont donné leur accord, mais à l'heure où nous écrivons cet article, ni le montant des travaux, ni la répartition entre les trois entités, ne sont connus.

Nous avons réclamé cet aménagement à corps et à cri pour des raisons de sécurité. Alors il faudra faire face.

Nous pourrions nous contenter de l'aménagement du carrefour, mais ce serait avoir une vision étroite. Ce n'est pas comme cela que l'on gère une commune.

Un projet global

Nous inscrirons ce projet dans notre projet de mandat, à savoir l'aménagement de l'axe allant du Châtelard à la Mairie (voir chantier 2021).

Ce projet qui comporte une tranche ferme et des tranches optionnelles, avancera en fonction de nos moyens et des subventions que nous pourrions obtenir.

Il concerne la voirie, avec la création d'une voie piétonne et cyclable de la Mairie au carrefour avec la D1082, les réseaux humides (eau potable, eaux usées) les réseaux secs (électricité, fibre, télécom). Simultanément, une étude hydraulique sera faite à l'ouest du passage à niveau du Châtelard. Elle complétera l'étude réalisée par la SNCF à l'ouest de ce passage à niveau. Nous aurons ainsi une vision plus précise du fonctionnement de nos fossés.

Bref, un projet d'envergure, structurant, dont plusieurs générations de Marcloptaires pourront bénéficier.

Malgré tout, il y aura des aléas auxquels il faudra répondre.

Le mandat ne se passera pas, hélas, sans incident. C'est ainsi que dans l'immédiat nous devons :

- Procéder à la réfection du toit de l'église (environ 30 000 €). Elle sera budgétée en 2021 pour une réalisation au printemps 2021.
- Entretien la station d'épuration qui aura dix ans. Nous comptons sur la prise de la compétence assainissement par la Communauté de Communes en 2020. Ce sera au plus tôt en 2026. En attendant, outre l'entretien courant, nous devons changer un appareil de mesure, penser à l'évacuation des boues, assurer le curage du réseau, soit environ 5 kms de canalisations (environ 5000 €), et espérer que nous n'aurons pas d'incidents majeurs (pompes etc.).

Garder nos marges de manœuvre

La préparation du budget 2021 sera donc compliquée, car le coût du carrefour pour la commune est à ce jour inconnu et il nous faudra garder une marge de manœuvre pour les incidents qui, par nature, sont imprévisibles.

En 2019, compte tenu de la crise, nous avons gelé le taux des impôts locaux et de l'eau usée. Ces mesures pourront-elles être reconduites, ou faudra-t-il revoir et limiter notre projet ? Ce sera un choix à faire.

La commission finance devra donc proposer des solutions et le conseil prendre ses responsabilités, mais chacun comprendra qu'il s'agit de l'intérêt de la communauté.





Travaux 2020... 2021

L'année 2020 restera sans doute dans les mémoires pour un grand nombre de nos concitoyens.

Dans ce bilan, nous aurions dû vous présenter les réalisations 2020 à savoir le WC public et le local technique et associatif, mais le COVID est passé par là et il a fallu s'adapter à cette crise et à ses contraintes.

C'est ainsi qu'il n'est pas possible de faire travailler deux entreprises simultanément sur le chantier et que chaque entreprise doit appliquer un protocole spécifique en termes de protection sanitaire en cours de travail et à la fin de son intervention. Le bungalow de chantier et le WC chimique doivent être nettoyés tous les jours.

Bref, le chantier a pris du retard, mais il ne s'est pas arrêté. Le WC qui devait être prêt pour la fête communale et le bâtiment qui devait être livré en septembre ne le seront que fin janvier 2021.

LE LOCAL TECHNIQUE ET ASSOCIATIF

Partie technique

Pour mémoire, ce local permettra de regrouper le matériel technique de la commune, qui est dispersé, et de doter la commune du matériel pour son entretien courant. Nous travaillons dès à présent sur son aménagement intérieur et sur l'équipement en petit matériel.

Partie associative

La commune met à disposition des associations, un local mixte pouvant servir de salle de réunion et de buvette, lors des manifestations organisées par l'une ou l'autre des associations de la commune. Le comité des fêtes, le Tennis et le Sou des écoles

disposeront d'un local de stockage qu'ils pourront aménager et équiper à leur guise.

Un WC accessible aux handicapés

Le tennis et le city stade sont accessibles aux handicapés. Nous avons l'obligation qu'il en soit de même pour le WC. C'est ce que nous avons prévu.

L'école

Disposera d'un local de stockage du matériel utilisé pour ses activités physiques et sportives. Ce local sera aménagé par la commune.

Vue de la façade sud :
le local associatif/buvette, accès
WC handicapés



Vue de la façade est :
atelier communal
et stockage sel, sable etc.



LE WC PUBLIC SUR LA PLACE DE L'ÉGLISE

L'obligation nous était faite de créer un WC accessible aux handicapés sur la place de l'église. Voici le projet :

Plusieurs emplacements ont été proposés, mais les contraintes de l'accès handicapé (place pour une voiture, rampe d'accès), l'accès aux réseaux (eaux pluviales, eaux usées, électricité), la proximité du jeu de boules et des manifestations sur la place de l'église (brocante, fête patronale etc.) ont limité les solutions. Il nous a été suggéré de créer une aire de service pour camping-car qui aurait créé beaucoup de nuisances.

L'emplacement qui a été retenu permet l'accessibilité et la visibilité tout en préservant la discrétion (l'accès est masqué du public). Son emplacement permet la surveillance pour éviter que les gens urinent n'importe où et les dégradations (le WC du tennis nous a servi d'exemple ; isolé, il est régulièrement tagué ou dégradé).

Enfin, la création d'un massif, permet de mieux intégrer ce bâtiment dans l'espace.

Cette solution ne pénalise pas l'aménagement ultérieur d'un centre bourg autour de l'église.



WC public vue du sarcophage

LE TOIT DE L'ÉGLISE

Ce toit a été refait en 1990. Des infiltrations ont été constatées de part et d'autre du portail et dans la chaufferie. Nous avons consulté plusieurs entreprises qui partagent le même diagnostic : problème de tuiles, pas de voile sous les tuiles, moraine à refaire et les acrotères posés directement sur le ciment sont corrodés.

Le montant des travaux est de l'ordre de 30 000 €. Nous avons envisagé de réaliser les travaux rapidement, mais aucune entreprise n'était disponible. Ces travaux seront donc inscrits au budget 2021. Ils seront programmés pour la fin du printemps.

Des demandes de subventions ont été faites à la préfecture avec la DSIL (Dotation de Solidarité à l'Investissement Local) et à l'Evêché.

EQUIPEMENT DE LA SALLE INFORMATIQUE DE L'ÉCOLE

Un appel à projet : « Label Écoles numériques 2020 » a été lancé par le ministère de l'Éducation nationale. Nous avons répondu à cet appel afin de renouveler le matériel informatique (tablettes, tableau numérique). Le montant du projet est de 16 000 €. Nous comptons sur une subvention de 8 000 € du ministère de l'Éducation nationale. La décision devrait être prise d'ici fin novembre 2020.



Chantier 2021

Aménagement du carrefour sur D1082

Outre la poursuite des travaux en cours, les priorités du budget 2021 porteront sur l'équipement de l'atelier communal et la rénovation du toit de l'église.

Mais notre priorité des priorités, ce sera le carrefour qui touche à la sécurité des Marcloptaires. Il s'agit d'un dossier sur lequel nous travaillons depuis 2016.

Le projet

En 2020, nous avons obtenu l'accord du Conseil départemental et de la Communauté de Communes et un projet a été établi.

Il reste l'essentiel : le coût de l'opération et la signature d'une convention tripartite précisant la contribution de chacun, le pilotage des travaux, les appels d'offres etc.

La Mairie est en train d'acquérir les terrains permettant la réalisation du projet : environ 715 m² à l'est du carrefour et autant devant Loire équipement pour l'élargissement de la voie VC2.

A l'instant, où nous écrivons ces lignes, le coût global du projet n'est pas connu, ainsi que la répartition entre les trois parties. C'est bien notre problème, mais c'est une priorité, la commune fera donc face. C'est un projet de mandat, et il faudra être très prudent lors de l'élaboration du budget et anticiper.

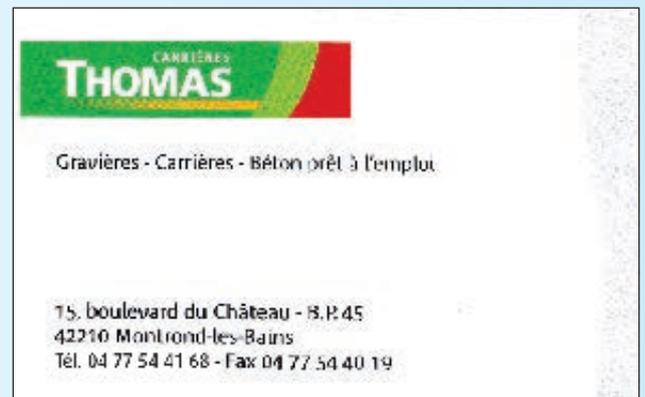
C'est un projet à tiroirs

Ce projet concerne la voirie, les réseaux humides (assainissement et eau potable), les réseaux secs (électricité, fibre et téléphone) et la voirie. Concernant l'eau potable, le SIVAP s'associe au projet et a planifié la réfection de son réseau du Châtelard à la Mairie.

En prévision de ce projet, nous avons fait réaliser un diagnostic assainissement en 2019. Pour mémoire ce réseau date de 1972.

Cette opération fait partie d'un tout et ne peut pas être traitée isolément. La Mairie a donc choisi de faire étudier par le bureau d'études Réalité, qui a suivi les opérations centre bourg, un projet global du Châtelard à la Mairie (voirie, réseaux) avec une tranche ferme du croisement au cimetière et des tranches optionnelles (Châtelard-croisement, cimetière-stade, stade-Mairie). Ces tranches se feront en fonction des subventions que nous pourrions obtenir ainsi que de nos capacités budgétaires. Ce sera notre projet de mandat.

Un relevé topographique a été réalisé et une analyse hydraulique à l'ouest du passage à niveau du Châtelard viendra compléter l'analyse commandée par la SCNF en 2019, et nous permettra de comprendre comment fonctionnent nos fossés.



Projet global

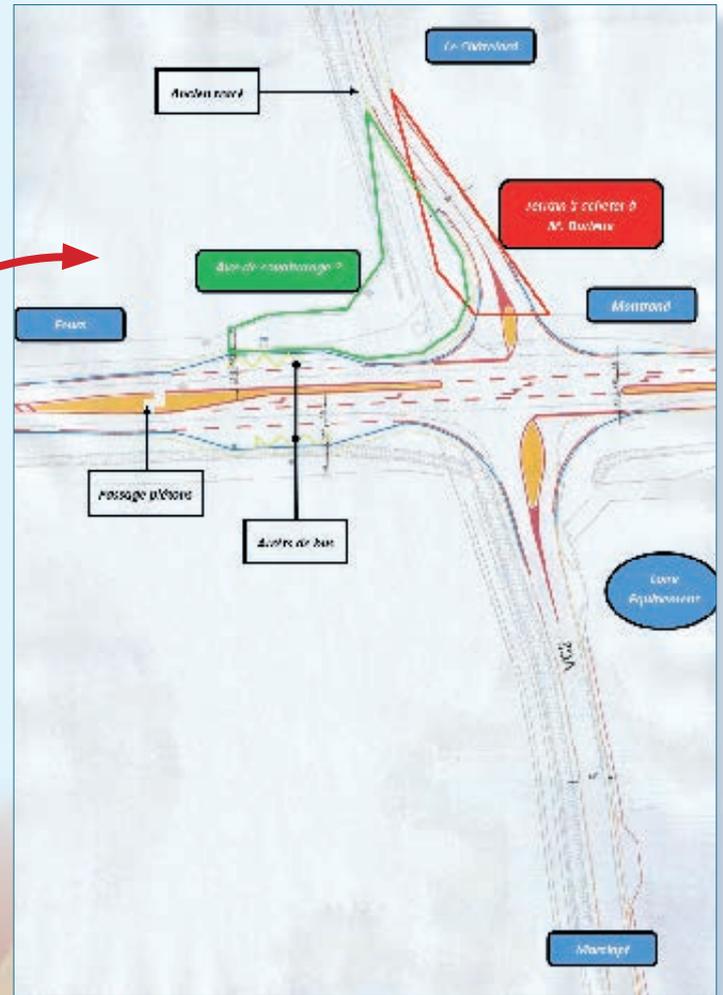
	<p>Tranche conditionnelle d'ici 2026</p>	<p>Eau : SIVAP (2021-2022) Voirie : Commune</p>
	<p>Tranche ferme 2021-2022</p>	<p>Assainissement : commune Eau : SIVAP Réfection du carrefour : CD, CCFL, Commune (voir plan ci joint) Réseaux secs : CCFE et commune Voirie : CCFE et Commune</p>
	<p>Tranche conditionnelle d'ici 2026</p>	<p>Assainissement : commune Eau : SIVAP Réseaux secs : Commune Voirie et création d'un chemin piétonnier : Commune</p>

Le Plan du carrefour

Le VC2 doit couper la départementale suivant une perpendiculaire, d'où la nécessité de modifier le tracé.

Ce projet impose d'acheter du terrain à M. Durieux.

En contrepartie, la commune récupère du terrain qui pourrait être utilisé par la Communauté de Communes pour faire une aire de covoiturage.



RPI (Regroupement pédagogique Intercommunal)

SÉANCE DU 11 MARS 2020

1 - COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2019 R.P.I MARCLOPT/SAINT LAURENT LA CONCHE

Le conseil syndical réuni sous la présidence de M. JEAN-LUC POYADE, délibérant sur le compte ADMINISTRATIF de l'exercice 2019, dressé par M. POYADE :

* après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,

* après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

DONNE acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSE OU DEFICIT	143 940.80 €
RECETTES OU EXCEDENT	159 376.80 €
RESULTAT DE CLOTURE	37 084.52 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSE OU DEFICIT	0.00 €
RECETTES OU EXCEDENT	33.14 €
RESULTAT DE CLOTURE	33.14 €

Ayant entendu l'exposé,

- Le conseil syndical, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion 2019

2 - FINANCES : VOTE DU BUDGET 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L1611-1 et suivants, et L 2311-2 à L 2343-2,

Monsieur le Président expose au conseil syndical, les conditions de préparation du Budget Primitif 2020.

Ayant entendu l'exposé,

- Le conseil syndical, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité le Budget Primitif de l'exercice 2020, arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	186 084.52 €
RECETTES	186 084.52 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	33.14 €
RECETTES	33.14 €

3 - CONVENTION RPI MARCLOPT/SAINT LAURENT LA CONCHE

Vu le budget du RPI voté précédemment, le président du RPI propose d'établir une convention avec chaque commune membre pour versement de sa contribution

- La commune de Marclopt devra verser 53 000.00 €

- La Commune de Saint-Laurent La Conche devra verser 53 000.00 €

- Le conseil syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

D'établir la convention pour l'année 2020

De mettre en recouvrement la commune de :

- Marclopt pour la somme de 53 000.00 €

- Saint Laurent la Conche pour la somme de 53 000.00 €

Charge le président de la bonne exécution de la présente décision.

4 - GUIDE DES RESSOURCES HUMAINES

Il y a lieu de mettre en place un guide des ressources humaines afin d'encadrer le temps de travail des agents, ainsi que de rappeler leurs droits et devoirs. Le Président lit le guide des ressources humaines.

- Le conseil syndical, après en avoir discuté et délibéré,

ADOpte à l'unanimité le guide des ressources humaines tel que présenté.

REYNAUD SAMUEL

Carrelage

Faïence

Mosaïque

04 77 54 53 12
06 12 43 85 70

337 rue du 19 Mars 1962
42210 Marclopt

Berthet

PLÂTRERIE PEINTURE DÉCORATION

06 31 56 97 07 04 77 94 56 24

783 rue Charles de Gaulle
42 210 MARCLOPT

5 - PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Au cours du dernier conseil, le conseil syndical avait mis en place la protection sociale des agents en déterminant un montant de participation de 1€.

- Le conseil syndical, après en avoir discuté et délibéré, à compter du mois de mars 2020 :

ADOpte à l'unanimité une prise en charge de 20 €/agent pour la mutuelle.

ADOpte à l'unanimité une prise en charge de la totalité de la prévoyance pour chaque agent.

6 - QUESTIONS DIVERSES

- Appels parents : le chauffeur de car (Max) ne respecte pas les limitations de vitesse.
- Berger Levraut : simplification des inscriptions à l'année. Possible ?
- Modification du règlement école : Dès lors qu'un enfant est présent dans l'enceinte de l'école (assis sur escalier...), la garderie est facturée.

SÉANCE DU 02 JUILLET 2020

1- ELECTION DU BUREAU

- Le Président informe l'assemblée :

Monsieur le Président explique que suite aux élections municipales, il est nécessaire de nommer les membres du bureau du RPI Marclopt/Saint-Laurent-La-Conche.

La commune de Marclopt a nommé 2 délégués titulaires qui représenteront la commune auprès du RPI Marclopt/Saint-Laurent-La-Conche : Madame Gaëlle Lachand et Monsieur Emmanuel OULION.

La commune de Saint-Laurent-La-Conche a nommé 2 délégués titulaires qui représenteront la commune auprès du RPI Marclopt/Saint-Laurent-La-Conche : Madame Anne Marie CONSEILLON et Madame Valérie GONNET LEARD.

La proposition du bureau du RPI Marclopt/Saint-Laurent-La-Conche :

PRESIDENT : POYADE Jean-Luc

VICE PRESIDENT : EYRAUD Catherine

TRESORIER : OULION Emmanuel

SECRETAIRE : CONSEILLON Anne Marie

Ayant entendu l'exposé,

- Le conseil syndical, après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité la constitution du bureau.

2 – QUESTIONS DIVERSES

- Budget primitif : Monsieur le Président présente le budget 2020.
- Les tarifs de la cantine et de la garderie restent identiques à l'année dernière à savoir : 3.80 € le repas – 1.50 € la garderie.
- Cantine : mise en place d'un seul service à la rentrée scolaire 2020-2021.
- Bon achat COVID : 100 € ou 50 € suivant les agents.
- Possibilité de changer le logiciel.
- Réunion prévue le vendredi 2 juillet 2020 à 17h30 à Marclopt.

SÉANCE DU 07 OCTOBRE 2020

1- FINANCES : DM N°1

Aucun crédit prévu au chapitre 67 « charges exceptionnelles ». Il y a donc lieu de prendre une décision modificative

Du compte N° 60623/011

Pour un montant de 100 €

Au compte N° 673/67

Pour un montant de 100 €

Ayant entendu l'exposé,

- Le conseil syndical, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité la Décision modificative.

2 - CNAS

Le Président expose que la loi 209-2007 du 19 février 2007 a instauré le droit à l'action sociale pour tous les agents territoriaux. Le CNAS accompagne les élus locaux dans la mise en œuvre de cette obligation et les aide à l'appréhender comme un atout face aux défis managériaux.

Monsieur le Président explique que suite au changement du bureau, il est nécessaire de nommer un délégué élu et un délégué agent.

- Le conseil syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE :

De désigner Mr Jean Luc POYADE en qualité de délégué élu et Mme Géraldine POULLY en qualité de déléguée agent et correspondant.

3 - MODIFICATION REGLEMENT INTERIEUR

Pendant l'année scolaire 2019-2020, certains manuels scolaires ont été détériorés. Notre règlement intérieur ne prévoit aucun article à ce sujet et il convient d'appliquer une réglementation.

Madame Catherine EYRAUD informe que certaines familles viennent chercher leurs enfants à la garderie après 18h30. Lors d'un précédent conseil syndical, il avait été convenu qu'à chaque quart d'heure entamé, une heure serait facturée.

- Le conseil syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE :

Si les directeurs d'école estiment que les manuels sont inutilisables, la famille devra remplacer le manuel abîmé.

Pour la garderie du soir, le tarif est maintenu. Au bout de 2 retards successifs la famille sera convoquée par le RPI Marclopt/Saint-Laurent-La-Conche.

4 - JOURNEE SCOLAIRE

Suite à la mise en place d'un seul service à la cantine scolaire, certains élus ont décidé de manger à la cantine. Le personnel cantine avait fait remonter des informations sur le bruit, la gestion du temps de midi avec la météo...

Le chauffeur de car informe que les enfants sont turbulents dans le car pour le retour de Marclopt.

- Le conseil syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE :

Mise en place d'un service décalé : 12h45 rentrée des élèves de Marclopt. Pendant ce temps, les petits finiront de manger et pourront sortir par la suite.

5 - QUESTIONS DIVERSES

- Recrutement M.A Gerin : période d'essai de 45 jours.
- Rendez-vous de chaque agent : vendredi 16 octobre 2020
- Mise en place d'un cahier de liaison.
- Réunion : jeudi 10 décembre 2019 à 18h



Le Sou des écoles



Association composée de parents des élèves des deux écoles de St Laurent La Conche et Marclopt.

Elle est composée cette année :

- Présidente : Mme BAYARD Audrey
- Vice Présidente : Mme VILERET Laetitia
- Secrétaire : Mme MARTINS Sandra
- Vice Secrétaire : Mme BLANCHARD Ludivine
- Trésorière : Mme BARRIEU Muriel
- Vice Trésorière : Mme DOUA Johanna

Membres :

BONNET Mathilde, GARNIER Caroline, GATHIER Cécile, GRAZIOTIN Florane, GUERRIN Pauline, LACHAND Gaëlle, LAURENT Florence, PEREIRA Doriane, VENET Alexandre, ROBERT/SANIAL Nelly.

Le but principal de l'association est de récolter des fonds permettant aux enseignants d'organiser des sorties et des activités avec les élèves tout au long de l'année scolaire.

Maçonnerie - Rénovation

CARVALHO Philippe

1590 route du chatelard
42210 Marclopt

tél: 04 77 54 82 65
Port: 06 73 99 76 43

e-mail: p.carvalho209@laposte.net



ENTRETIEN ET REPARATIONS TOUTES MARQUES .
SPECIALISTE 4x4 et véhicules anciens .

Tél : 04 27 77 54 13
garagedesprinces@outlook.fr

300 rue des Princesses
42 210 Montrond les Bains



Cela permet également l'achat de jeux et d'équipements pour les temps de récréation. C'est pour cela que le Sou des Écoles organise, planifie et prépare plusieurs manifestations.

Pour cette année 2020-2021, dans le contexte sanitaire actuel, nous proposons des projets que nous ajusterons au long de l'année.

- **NOVEMBRE** : Vente de calendriers
- **18 DÉCEMBRE** : Noël à définir avec les enseignants.
- **DÉBUT MARS** : Vente de gourdes personnalisées
- **MERCREDI 5 MAI** : Vente de plants de légumes et fleurs
- **SAMEDI 26 JUIN** : Fête de l'école à la salle des fêtes St Laurent La Conche.



Nous vous attendons nombreux, aussi bien les parents d'élèves que les habitants des deux communes pour participer activement à ces moments conviviaux et faire vivre une dynamique associative sur nos communes !!!

Nous remercions les deux mairies de St Laurent la Conche et de Marclopt pour leur soutien financier et pour le prêt des salles de leurs communes.





Club de l'Amitié

Le club de l'amitié se réunissait le mercredi une semaine sur deux pour des parties de cartes, pétanque, de la marche etc Nous avons pu profiter de repas conviviaux ensemble, nous avons dégusté les crêpes avec un bon verre de cidre. Nous avons fêté l'anniversaire de notre doyenne Mme FAURE...

jusqu'à ce fameux mois de mars. La COVID est arrivée et tout a changé ; d'abord le confinement avec interdiction de se réunir puis le déconfinement avec des contraintes et des risques trop importants pour que l'on puisse se revoir comme avant. Depuis le 17 Octobre, de nouvelles restrictions ont vu la perspective de se revoir ou de faire des sorties s'éloigner encore.

Mais comme le dit notre président, nous allons nous en sortir et nous serons plus forts. Alors en attendant, faites très attention et j'espère que l'année prochaine, nous nous retrouverons autour d'un bon repas suivi de nos traditionnelles parties de cartes ou de boules.

Pour reconforter les membres de notre club, une distribution de colis (chocolat et champagne) a été effectuée courant décembre.

Le club de l'amitié vous souhaite une bonne année 2021 !



LE BUREAU :

Président : AGOSTINI Bernard
(04.77.54.81.03).

Vice-président : LAVILLE Daniel.

Trésorier : PREHER Maurice.

Secrétaire : BOICHON Eliane.

Membres : DUCREUX Marie-Claude,
PONS Suzanne.



Agent Général
Emmanuel Oulion

Tél. 04.77.27.08.60

Mail : feurs-saunerie@gan.fr

VOTRE
AGENT
PROCHE
DE
CHEZ
VOUS !

Spécialiste de l'Assurance
Particuliers & Professionnels

Une petite faim ?

NOUVEAU À MARCLOPT !



Restauration rapide !

Américain, panini, frites,
crêpes, gaufres...

Commandez au 06 24 02 12 91

CCAS

Centre Communal d'Action Sociale

Son but est de mettre en œuvre les solidarités et d'organiser l'aide sociale au profit des habitants de la commune.

Son rôle est de venir en aide aux personnes les plus fragiles, de lutter contre l'exclusion, d'accompagner les personnes âgées, de soutenir les personnes souffrant de handicap, ...

Aussi, n'hésitez pas à faire appel au CCAS si vous avez des problèmes temporaires quels qu'ils soient (déplacement, financiers, administratifs) ou si vous connaissez des personnes en difficulté.

Chaque année, la mairie offre un repas à LA GRIGNOTIERE aux marcloptaires âgés de plus de 70 ans. Pour ceux qui ne pouvaient pas se déplacer, un colis leur était distribué.

Cette année, en raison de la pandémie, nos aînés ont eu le choix entre un colis ou un bon pour, soit un repas, soit un plat à emporter à LA GRIGNOTIERE.

Afin d'être certains de n'oublier personne, il serait bon que les marcloptaires à partir de 70 ans se fassent connaître en mairie. (photos repas 2019)



Fnacac

Notre association des anciens combattants " FNACA" (Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie) regroupe les personnes civiles qui ont pris part à un conflit dans lequel la France était engagée.

La FNACA Marclopt/ St Laurent La Conche fonctionne actuellement avec 26 Adhérents.

Nous sommes habituellement présents aux commémorations sur les deux communes. Malheureusement cette année, avec la crise sanitaire et les deux confinements, nous n'avons pas pu nous rendre devant les monuments aux morts. Nous espérons une amélioration de la situation pour l'an prochain et nous vous souhaitons une très bonne année 2021.



Comité des fêtes

Manifestations 2020 :

- Carnaval à Saint-Laurent-la-Conche : mardi 25 février 2020
- Les manifestations de l'année 2020 ont été annulées en raison de la crise sanitaire.

Manifestations 2021 :

- Carnaval à Marclopt : mardi 16 février 2021
- Brocante, vide-greniers : dimanche 16 mai 2021
- Concours de pétanque familial : vendredi 4 juin 2021
- Week-end en Aveyron : samedi 12 et dimanche 13 juin 2021
- Fête patronale : 28/29 et 30 août 2021
- Téléthon 2021 : date à définir

COMPOSITION DU BUREAU :

- Président : Thierry Beauvoir
- Vice-président : Christian Dumoulin
- Trésorier : Catherine Sirof
- Vice-trésorier : Alain Gillibert
- Secrétaire : Sandrine Perret
- Vice-secrétaire : Laurence Karoudjian

ainsi qu'une dizaine de MEMBRES ACTIFS DU COMITE DES FETES et de nombreux bénévoles présents pour la fête patronale.



L'association adresse ses plus sincères remerciements à :

- tous ses partenaires,
- toutes les personnes qui aident et participent au bon déroulement des manifestations ;
- tous les Marcloptaires pour leur accueil et leur présence ;
- la municipalité de Marclopt.

Tous les membres du comité des fêtes espèrent vous retrouver au plus vite en 2021 afin de poursuivre les animations de notre village et ainsi retrouver du lien social à travers une vie associative dynamique.



Association Miss en forme

GYM / PILATES

Notre association compte 35 adhérentes et adhérents.

Les cours de Gym sont animés par Arlette GIRAUD et ceux du Pilates par Marie DE LEMPS aux horaires suivants :

Pilâtes : le lundi 18h30 - 19h30 ou 19h30 - 20h30 : 135€/an

Gym : le mardi 19h - 20h15 : 85€/an

Une saison pas comme les autres !!

Elle a été interrompue par le contexte du confinement au printemps. Malgré tout, nous avons pu programmer quelques cours en juin et début juillet en respectant les 4m² obligatoires pour le sport en salle.

Nous tenons à remercier nos adhérents qui n'ont pas réclamé le remboursement des cours annulés.

Nouvelle saison :

Dès septembre, reprise des cours dans les mêmes conditions. Nous avons décidé de ne pas augmenter les cotisations et de maintenir les deux cours de Pilâtes.

(Pour la gym, vous pouvez adhérer sans problème en cours d'année, plein temps ou mi-temps, avec une adhésion calculée au prorata)

Alors si vous avez envie de bouger et de passer une heure de détente dans la bonne humeur, rejoignez nous !

**Pour plus
de renseignements**

- Jannick GILIBERT
présidente
06 17 36 47 25
- Bernadette AGOSTINI
secrétaire
06 87 89 34 13
- Dominique PONTONNIER
trésorière
04 77 94 63 21





Téléthon

Depuis quelques années, les associations, les classards et la municipalité organisaient une journée en faveur du téléthon le premier dimanche de décembre. Cette journée permettait de se réunir autour d'un repas à la salle d'animations, de regarder ou de participer à des activités qui avaient lieu sur la place de la mairie. Malheureusement, cette année, à cause de la crise sanitaire, cette journée a été annulée mais nous avons décidé, pour garder un élan de générosité, d'organiser une vente à emporter.

Nous vous avons proposé de commander début décembre, des galettes et brioches des rois, et des boîtes de masques qui seront à récupérer le dimanche 3 janvier à la salle d'animations.

La totalité du bénéfice sera reversée au téléthon.

A l'heure où nous écrivons ce texte, nous ne pouvons pas vous communiquer ce montant. Une information sera mise sur le site de la commune début janvier pour vous indiquer le bénéfice de cette vente en espérant qu'un maximum de personnes y participent.

**Nous vous souhaitons une très bonne année 2021.
Prenez soin de vous et de vos proches.**



Tennis

Le bilan de notre saison tennistique ayant été tronqué par la crise du covid 19 nous espérons que nous pourrions tenir notre programme d'activités prévisionnelles 2021.

En mars journée du tennis et AG ; finales des tournois 2020, tournoi en double tiré au sort et apéritif dinatoire ; pendant l'été si possible un stage ; tournois adultes et enfants en poules ; 2^{ème} ou 3^{ème} samedi de septembre : même programme que la journée de mars et peut être une soirée pour les adhérents, si possible téléthon 2021.

Le bureau souhaite une bonne année tennistique à tous ses adhérents et à ceux qui nous rejoindront sur le court et dans nos activités.

contact : tennismarclopt@gmail.com ou président Michel Dupré tel 06.72.79.34.37



Une idée de circuit pédestre

Vous connaissez le Sentier du Papillon à Marclopt.

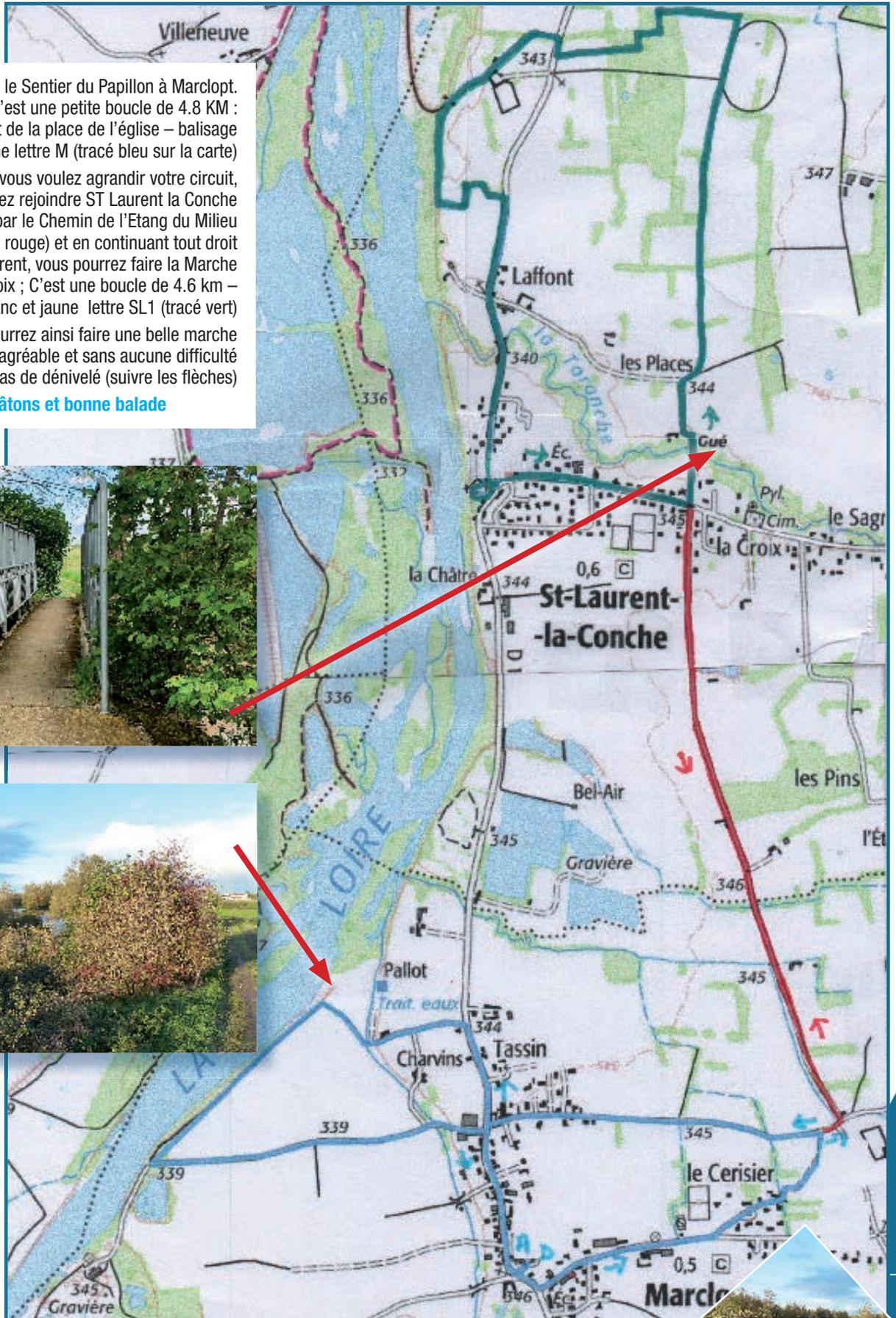
C'est une petite boucle de 4.8 KM :

Départ de la place de l'église – balisage blanc et jaune lettre M (tracé bleu sur la carte)

Si vous voulez agrandir votre circuit, vous pouvez rejoindre ST Laurent la Conche par le Chemin de l'Etang du Milieu (tracé rouge) et en continuant tout droit à St Laurent, vous pourrez faire la Marche des Cinq Croix ; C'est une boucle de 4.6 km – balisage blanc et jaune lettre SL1 (tracé vert)

Vous pourrez ainsi faire une belle marche d'environ 14 km très agréable et sans aucune difficulté pas de dénivelé (suivre les flèches)

Alors à vos bâtons et bonne balade



MARCLOPT châteltenie royale !

Dans Marclopt n° 49 je vous expliquais que Marclopt était une Châteltenie royale, jusqu'en 1773.

Dans la Loire, j'ai recensé pas plus d'une quarantaine de châteltenies royales, c'est-à-dire moins que de communes actuellement. Je me suis donc posé la question : pourquoi Marclopt, commune bucolique, après avoir été châteltenie comtale, car elle était la résidence de Guigonne du Forez fille du Comte Guy III, deviendra-t-elle par la suite une châteltenie royale ? Qu'est-ce qui pouvait le justifier ?

Observons cette carte Cassini qui date des années 1750. Marclopt, où l'église semble à sa place, mais où la Maisonfort est placée sur l'ancien chemin de Lestra menant de Saint-Etienne à Feurs. Le lieu semble

correspondre au carrefour des six vies.

J'ai pensé qu'il s'agissait d'une erreur, mais elle pourrait confirmer l'une des hypothèses de l'abbé Roux qui, en 1852, découvre des vestiges de monuments funéraires (ce qui deviendra le sarcophage) dans les ruines de la forteresse de Marclopt.

L'abbé Roux émet alors l'hypothèse de l'importance de Marclopt, situé sur la voie Bolène, voie romaine reliant Lyon à Bordeaux, en passant par Marclopt, où elle franchissait la Loire en direction de Moingt. Il faut cependant préciser qu'il est l'un des rares à défendre cette hypothèse. La majorité des archéologues pense que la Bolène franchissait la Loire à Feurs.

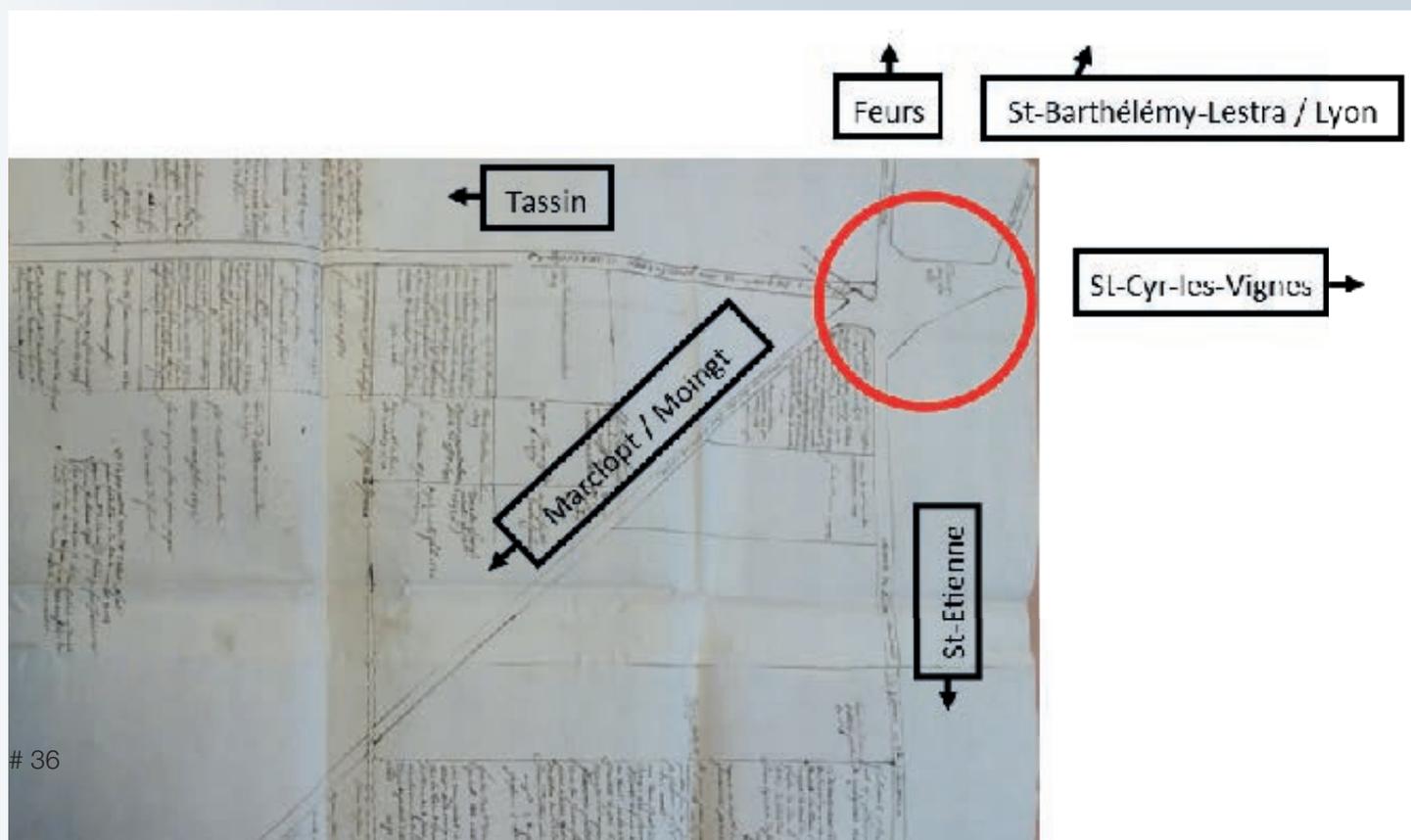
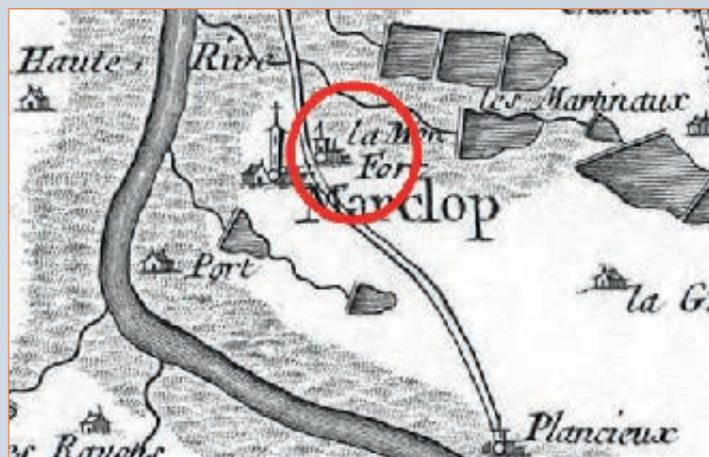
En ce qui concerne les géomètres qui ont tracé cette carte, ce carrefour devait avoir une certaine importance.

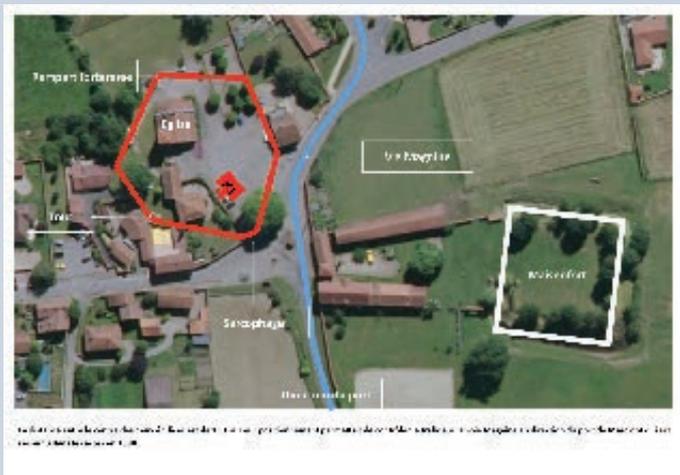
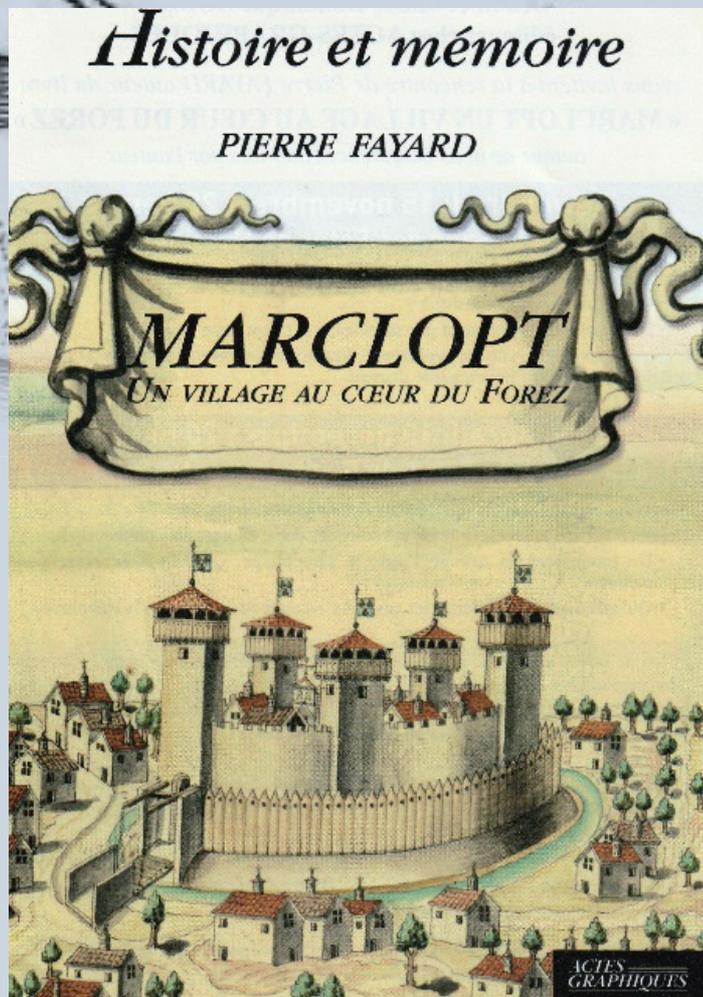
Marclopt un carrefour de communication

Voici le lieudit « les six vies » actuellement :



Voici le même lieudit sur un terrier (cadastre de l'époque) vers 1700 avec les destinations de l'époque, mais nous pouvons faire l'hypothèse que ce carrefour existait du temps des romains.





Lorsque en 1173, le Comte du Forez signe un accord avec l'évêque de Lyon, il prend le contrôle de l'ensemble du Forez, et notamment des voies de communication.

Vers 1200, il fait construire la Maisonfort et la forteresse entre lesquelles passe la voie Magnine, qui franchit la Loire au lieu dit le port, qu'il peut ainsi contrôler et... toucher les droits de péage. Ce n'est sans doute pas le Bolène, mais elle devait avoir une certaine importance stratégique car Marclopt devient une châtelainie royale en 1536, lorsque le Forez est rattaché au domaine de France.

Vers 1850, lors de la création des chemins vicinaux la commune demande le classement de la voie vicinale 1 de Montrond-les-Bains à Saint-Laurent-la-Conche et de la vicinale 2 de Saint-Cyr-les-Vignes à Chalain-le-Comtal, passant par Marclopt, résurgence de la voie Magnine. Cette demande qui est appuyée par les trois communes, n'aboutira pas. C'est sans doute à la suite de ce refus que l'ancien chemin en direction de Saint-Cyr-les-Vignes, qui suivait la limite nord de notre commune, fut progressivement abandonné au profit de la voie passant par le Châtelard.

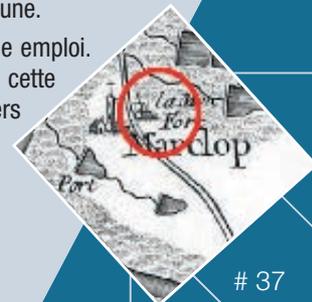
La fin d'une rubrique

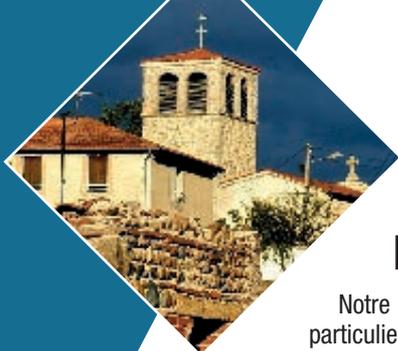
Depuis 2009, une rubrique « histoire de Marclopt » existe dans cette revue. En 2019, j'ai publié le livre « Marclopt un village au cœur du Forez » d'où sont extraites ces informations. Ce livre est en vente à la FNAC, à la Librairie du Lycée à Feurs, à l'office de tourisme, à la Mairie, au restaurant « La Grignotière », etc.

Ce livre c'est l'histoire de Marclopt dont nous sommes tous propriétaires et c'est pour cette raison que j'ai décidé de faire don de tous mes droits d'auteur à la commune.

Tout est là et mes articles vont faire double emploi. Il nous faut donc penser à faire évoluer cette rubrique qui pourrait être tournée vers l'histoire locale, ses anecdotes, ses légendes... et j'ai besoin de vous.

Alors à vos plumes !





Marclopt a l'heure du Covid

Le confinement :

Notre village a su s'adapter au rythme particulier du confinement.

Aux portes du printemps, certains ont profité de ce moment pour jardiner, bricoler, nettoyer et effectuer les petits travaux qui étaient restés en attente depuis plus ou moins longtemps.

D'autres en ont profité pour faire une pause, retrouver le plaisir de la cuisine et des promenades (avec attestation bien sûr). D'autres encore ont gardé le rythme : ils ont travaillé, télétravaillé, se sont improvisés professeurs des écoles, ...

Mais cette période a aussi contribué, nous l'espérons, à favoriser la proximité si importante dans notre village : l'échange, le partage et l'entraide ont pu être développés entre voisins.



Le conseil municipal pendant le COVID :

Les élections ont pu avoir lieu avec stylo personnel et gel hydroalcoolique de rigueur, mais les élus ont dû attendre le mois de mai pour tenir leur premier conseil municipal, avec bien sûr le respect des distanciations (un par table, comme au BAC !!!)

La municipalité a orchestré l'aide aux personnes en difficulté et l'approvisionnement en masques des habitants de la commune (offerts par la région et la commune).

Nous souhaitons remercier toutes les personnes qui ont continué à travailler pendant cette période difficile.

Un grand merci aussi à tous les bénévoles qui ont fabriqué les masques, à savoir :

Ginette ABRIAL – Laurence et Daniel DELORME – Marie-Claude DUCREUX – Laurence DUMOULIN – Bernadette DURAND – Catherine EYRAUD – Marie-Claude FULACHIER – Valérie GAUDIN – Jeannick GILIBERT - Anne GINON – Valérie GONNET – La Maman de Gaëlle LACHAND – Géraldine LAVELLE E-Mme LORNAGE – Dominique PONTONNIER – Nicole SIBILIA – Jacqueline VERCHERAND – Patricia et Daniel VERNAY et Bernard BRUN pour la mise sous pli.




B3E 42210 MONTROND LES BAINS
06 11 70 20 51 b3e.sarl@orange.fr

INGENIERIE THERMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

POSTERITEUR THERMIQUE 2012

CALCULS ET SIMULATIONS THERMIQUES
NEUF et RENOVATION
AUDITS ENERGETIQUES
INFILTROMETRIE
IMPACT ENVIRONNEMENTAL

RE 2020 Efficacité
Energie Positive
& Réduction Carbone

NOUVEAU : Coaching Carbone personnalisé

ENTREPRISE POMPORT.S

- Façade
- Joint de pierre et pié
- Chape liquide
- Béton électroactif

839 rue Charles de Gaulles 42210 Marclopt

06 74 50 50 13
06 87 40 75 80



La situation reste encore préoccupante. Nous avons tous envie de retrouver une vie normale et c'est la raison pour laquelle il faut continuer à respecter les gestes barrière, à porter le masque, à se laver les mains très régulièrement, et éviter les embrassades, les accolades, les regroupements, ...

Nous aimerions tout particulièrement nous adresser à nos jeunes qui, bien sûr, ont besoin de vivre, de rencontrer les copains, de chanter, de danser... Ils pensent, et pas forcément à juste titre, qu'ils ont moins de risques que leurs aînés face au COVID. Nous comprenons leur insouciance et ne voulons que leur bonheur MAIS il y a un MAIS... Le fait de se regrouper, de s'amuser, de faire la fête, etc... sans masque, sans distanciation, risque de mettre toutes leurs familles en danger.

Le COVID est toujours là, il nous guette et n'a qu'un seul but, c'est de se propager et de faire un maximum de victimes. Si nous y mettons tous du nôtre en essayant de vivre le plus normalement possible mais en appliquant simplement les gestes barrières, nous devrions arriver à venir à bout de ce virus plus rapidement.

RESTONS MOBILISES !






COVID-19

**ALERTE CORONAVIRUS
QUE FAIRE FACE
AUX PREMIERS SIGNES ?**

Les premiers signes de la maladie sont :



Toxé



Fièvre

En général, la maladie guérit avec du repos.
Si vous ressentez ces premiers signes :



Restez chez vous et évitez les contacts avec d'autres personnes.



Néanmoins, consultez votre médecin, appelez-le ou rendez-vous à la permanence de jour de votre région.

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

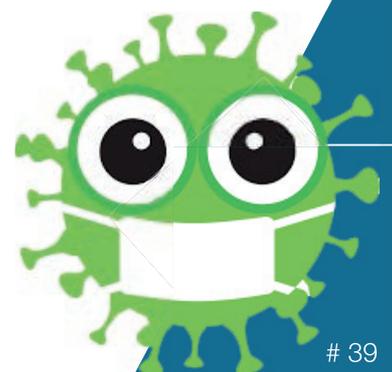
 **GOUVERNEMENT FR INFO-CORONAVIRUS**

Sarl Bernard GIRAUD
Entreprise certifiée RGE

Plâtrerie Peinture Décoration
Revêtements de sols souples

Stéphane ROCLE
Gérant

Route de Redon
12510 Nibrande
04 77 27 38 22
06 72 94 37 13
sarl.graud.bernard@orange.fr





Bord de Loire à Marclopt

88 rue Charles de Gaulle
Tél. 04 77 54 51 19
mairie@marclopt.fr
www.marclopt.fr